

Communauté de communes Vexin Val de
Seine, communes de Magny en Vexin et de
Saint Clair sur Epte et Caf Val d’Oise

DIAGNOSTIC Convention

PARTAGÉ Territoriale

Globale



Table des matières

PREAMBULE	3
Pourquoi une CTG sur le territoire ?.....	3
Les objectifs de la CTG.....	3
NOTE METHODOLOGIQUE SUR LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PARTAGE	4
ETUDE TERRITORIALE.....	6
Le territoire de la CCVVS.....	6
Le fonctionnement de la CCVVS.....	7
Compétences de la CCVVS.....	8
ETUDE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	9
Evolution de la population.....	9
Structuration de la population – pyramide des âges.....	10
PETITE ENFANCE - PARENTALITE.....	12
La petite enfance	13
Accueil individuel.....	15
Accueil collectif.....	18
La parentalité	21
L’offre en accompagnement des familles sur le territoire.....	22
Enjeux de la CTG Petite enfance - parentalité	26
ENFANCE - JEUNESSE.....	28
Spécificités et caractéristiques de ce public	29
Structures existantes sur le territoire.....	32
Analyse du groupe de travail enfance-jeunesse.....	35
Enjeux de la CTG Enfance - Jeunesse	37
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DU TERRITOIRE.....	38
Animation de la vie sociale.....	38
Analyse des données, des observations et des propositions de l’ensemble des personnes rencontrées.....	41
Enjeux de la CTG Animation de la vie sociale.....	42
ACCES AUX DROITS.....	45
Données socio-économiques de la population	45
Enjeux de la CTG Accès aux droits.....	54

PREAMBULE

Pourquoi une CTG sur le territoire ?

Pour la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la conclusion d'une Convention Territoriale Globale (CTG) favorise la territorialisation de l'offre globale de services, en l'organisant de manière structurée et priorisée, en cohérence avec les politiques locales de la communauté de communes. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle offre un cadre structurant à l'ensemble des interventions et permet d'articuler plus efficacement les conventions et schémas existants ou en cours d'élaboration sur le territoire, dans le cadre des services aux familles.

Cette CTG a fortement mobilisé les acteurs du territoire. Elle va permettre de renforcer les coopérations et contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle favorise une dynamique associant l'ensemble des métiers et des expertises de façon à croiser les regards, enrichir la connaissance du territoire et en connaître les besoins. Elle trace une feuille de route qui vise à renforcer l'attractivité du territoire, enjeu majeur pour notre département.

Les objectifs de la CTG

La CTG favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales.

Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la CAF de manière structurée et priorisée.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions.

La CTG a pour objectifs de :

1. Clarifier l'action des acteurs sociaux

- Recenser l'ensemble des interventions de chacun pour faire apparaître l'articulation de ces interventions.
- Mobiliser l'ensemble des interventions et des moyens de la branche Famille en vue de mieux prendre en compte les besoins du territoire.
- Structurer vis-à-vis des partenaires l'offre globale de service CAF.

2. Gagner en efficience

- Objectiver les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des problématiques, des moyens mobilisés sur le territoire.
- Déterminer les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire.

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LA MISE EN PLACE DE CE DIAGNOSTIC PARTAGE

Le lancement du diagnostic partagé est une étape cruciale de la CTG.

La mise en place des groupes de travail a non seulement permis de récolter des informations et des données mais a véritablement enclenché une volonté commune pour les acteurs rencontrés de se fédérer, de favoriser les partenariats.

Ces groupes ont été le reflet des potentialités et des richesses du territoire. Ils ont très vite conforté sur le bien-fondé et la nécessité pour la CCVVS de renforcer la cohérence, le partage, la mutualisation au niveau de son territoire.

Pour couvrir l'ensemble des politiques inscrites dans la CTG, il est nécessaire de mener un diagnostic en suivant la méthodologie de développement social local. Ce travail d'analyse reposera donc sur les principes suivants :

- Mise en synergie des acteurs locaux concernés
- Mobilisation des ressources locales et institutionnelles

Diagnostic technique :

- Avoir une meilleure connaissance d'un point de vue socio-démographique et socio-économique de la population afin de cerner les conditions de vie des habitants et de comprendre des tendances et perspectives d'évolution.
- Dresser un état des lieux des services et actions existants sur le territoire.

Diagnostic partagé :

- Comprendre les besoins, les attentes des publics
- Cerner les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien

Après avoir recensé les personnes et structures dites « ressources », quatre groupes de travail ont pu se mettre en place en lien avec les thématiques de la CTG (« Petite enfance parentalité » ; « enfance jeunesse » ; « accès aux droits » ; « animation de la vie sociale ») et une commission communautaire s'est réunie.

Ces différents ateliers organisés sur des demi-journées ont réuni un panel représentatif des acteurs locaux agissant sur le territoire :

- ✓ Des institutions telles que la CAF, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pôle emploi, l'Education Nationale (collège)...
- ✓ Des services municipaux et communautaires : le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de la CCVVS, les responsables de multi-accueils et des accueils de loisirs sans hébergement, la Maison des Jeunes du Vexin (MJV), l'Espace Marianne
- ✓ Des associations : la fédération de foyers ruraux, l'association Pont Rû, l'association la Source-Villardeaux, le chantier insertion VIE, la mission locale, le Centre d'information jeunesse, les P'tits curieux...

Près de 50 partenaires sont venus apporter leurs connaissances, leurs expériences, leurs constatations pour permettre d'identifier à la fois les forces et faiblesses du territoire. La finalité de ce travail étant de combiner l'analyse des chiffres et des données avec la vision et l'expertise des professionnels et des élus qui agissent sur le territoire.

Liste des partenaires rencontrés :

- Relais Petite Enfance
- Lieu d'accueil enfants parents
- Les Accueils de loisirs sans hébergement
- Le multi-accueil « Les Coquelicots »
- La Maison des jeunes du Vexin
- Le collège Claude Monnet
- La CAF
- La Mutualité Sociale Agricole
- Le Service Social Départemental
- Le Centre d'information Jeunesse 95
- La mission locale
- Pôle emploi
- Chantier d'insertion VIE
- Association Moulin Pont de RU
- Association la Source-Villarceaux
- Le Parc Naturel Régional
- La fédération départementale des foyers ruraux
- Associations sportives et culturelles
- Le comité des fêtes de Magny en Vexin
- Des référents de quartiers
- Des représentants du conseil de la vie sociale de la résidence autonomie
- Association Les p'tits curieux de Saint-Clair
- Adapt95
- IFAC
- UDAF
- Association Pact en Vexin
- Association Secours catholique

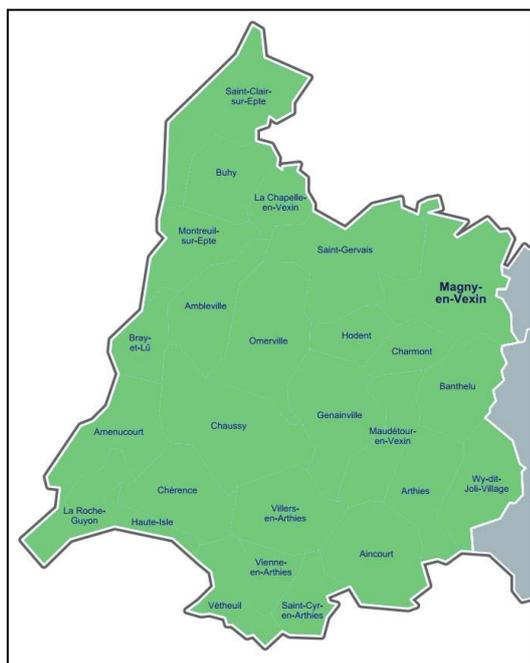
ETUDE TERRITORIALE

Le territoire de la CCVVS

La communauté de communes a été créée par arrêté préfectoral du 22 juillet 2005.

À sa création, les 8 communes membres étaient :

- Vétheuil
- Haute-Isle
- Chaussy
- Amenucourt
- La Roche-Guyon
- Chérence
- Villers-en-Arthies
- Vienne-en-Arthies



Depuis le 1^{er} janvier 2013, date de la mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Val-d'Oise, la *communauté de communes Vexin - Val de Seine* regroupe au total 26 communes : les huit communes d'origine se sont vu adjoindre 18 communes de l'Ouest du Vexin qui ne faisaient partie d'aucun établissement public de coopération intercommunale jusque-là.

L'intercommunalité, située à l'Ouest du département du Val-d'Oise, regroupe vingt-six communes situées en limite des régions Normandie et Hauts-de-France et est bordée sur sa frange Ouest par les vallées de la Seine et de l'Epte. Elle constitue une partie du Parc Naturel Régional du Vexin français.

En 2021, l'intercommunalité compte un peu moins de 17 000 habitants, sur un peu plus de 200 km², soit 16 % environ de la superficie du Val d'Oise.

Son paysage général est celui d'un plateau agricole creusé par de nombreuses vallées et vallons comme celle de l'Aubette de Magny avec des secteurs de boisements comme ceux de la forêt régionale de La Roche-Guyon ou des bois de Villers, et caractérisé par les reliefs des buttes de l'Arthies et des coteaux pentus de Seine. Son urbanisation très résidentielle, faite de bourgs ou villages au caractère rural affirmé est structurée par Magny-en-Vexin (5600 habitants en 2014, soit le tiers de la population de la communauté), Vétheuil, La Roche-Guyon ou Saint-Clair-sur-Epte.

Le territoire communautaire n'est plus desservi par le chemin de fer depuis la fermeture, entre 1950 et 1987, de la ligne de Chars à Magny-en-Vexin, mais est structuré par l'ex-route nationale 14 (actuelle RD 14) reliant Paris à Rouen et l'ex-route nationale 183 (actuelle RD 983) reliant Mantes-la-Jolie à Beauvais.

Le fonctionnement de la CCVVS

La communauté de communes est composée des 26 communes suivantes :

Nom	Population 2018 (dernière pop. légale)	Densité (hab./km ²)
Magny-en-Vexin (siège)	5 750	410
Aincourt	901	90
Ambleville	379	48
Amenucourt	208	24
Arthies	274	37
Bantheu	151	19
Bray-et-Lû	961	259
Buhy	323	47
La Chapelle-en-Vexin	324	90
Charmont	36	9,4
Chaussy	586	40
Chérence	127	15
Genainville	542	52
Haute-Isle	282	110
Hodent	210	48
Maudétour-en-Vexin	188	29
Montreuil-sur-Epte	411	57
Omerville	324	27
La Roche-Guyon	479	104
Saint-Clair-sur-Epte	996	82
Saint-Cyr-en-Arthies	242	62
Saint-Gervais	908	69
Vétheuil	871	203
Vienne-en-Arthies	397	106
Villers-en-Arthies	492	60
Wy-dit-Joli-Village	332	40

L'intercommunalité a son siège à Magny-en-Vexin, 12 rue des frères Montgolfier.

Élus et fonctionnement

La Communauté de communes est administrée par son Conseil communautaire, composé pour la mandature 2020-2026 de 45 conseillers communautaires, qui sont des conseillers municipaux représentant chaque commune membre et répartis en fonction de leur population de la manière suivante ;

- 14 délégués pour Magny-en-Vexin ;
- 2 délégués pour Saint-Clair-sur-Epte, Bray-et-Lû, Saint-Gervais, Aincourt, Vétheuil et Chaussy ;
- 1 délégué ou son suppléant pour les autres communes.

Le bureau de l'intercommunalité est constitué pour la mandature 2020-2026 du président, des vice-présidents et de membres de sorte que chaque commune membre y soit représentée.

Evolution de la population

Année	1968	2007	2012	2017	2018	2019
Population totale CCVVS	10 472	16 387	16 967	16 670	16 699	16 736

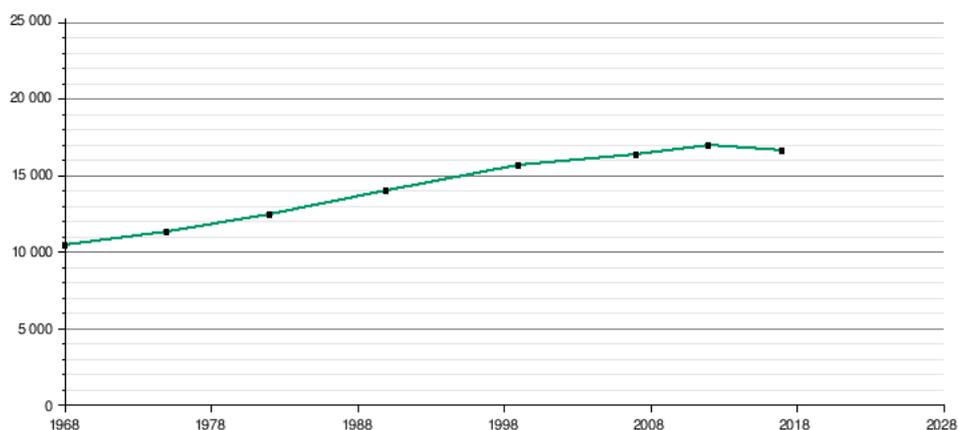
Compétences de la CCVVS

L'intercommunalité exerce les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit de :

- Aménagement de l'espace, schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique, zones d'activité, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, tourisme ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux locatifs ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Équipement sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire : gymnase du collège Rosa-Bonheur de Bray-et-Lû ;
- Voiries reconnues d'intérêt communautaire (notamment, hors agglomération), les voiries communales reliant deux départementales ou accédant à une départementale, ou sur lesquelles les bus de lignes régulières ou spéciales passent et, dans les agglomérations, les voies communales supportant les réseaux de transport en commun avec une fréquence quotidienne de plus de 120 passages réguliers de transports routiers collectifs ;
- Petite enfance – périscolaire - extrascolaire et notamment le multi-accueil situé à Vétheuil et ses extensions éventuelles sous forme de micro-crèches ou de maisons d'assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance, le centre de loisirs sans hébergement « Les petits filous » situé à Villers-en-Arthies, le LAEP ;
- Sport et culture ;
- Séniors et notamment la Maison d'Accueil Rurale destinée aux Personnes Agées (MARPA) située à Vétheuil, les études de faisabilité pour la mise en place de transports spécifiques et les actions en faveur du maintien à domicile ;
- Sécurité publique : études de faisabilité de la construction d'une gendarmerie à Magny en Vexin ;
- Infrastructure de réseaux et de services locaux de communication électronique.

ETUDE SOCIO DEMOGRAPHIQUE

Evolution de la population



Nous constatons un ralentissement dans l'évolution du peuplement, voire une diminution depuis le début des années 2010. La population était de 16 833 en 2013 et de 16 736 habitants en 2019.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,1	1,4	1,5	1,3	0,6	0,3	-0,1
due au solde naturel en %	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,9	1,1	1,3	1,0	0,4	0,0	-0,2
Taux de natalité (‰)	16,8	14,6	12,3	13,1	12,7	12,2	10,8
Taux de mortalité (‰)	14,5	12,4	10,3	10,6	10,2	9,4	9,3

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.

La variation annuelle moyenne est négative, en raison notamment d'un solde apparent des entrées sorties négatif, et n'est pas compensée par le solde naturel qui a fortement diminué lui aussi pour atteindre un taux de 0.1%.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Décès domiciliés	131	149	172	166	144	134	162
Naissances domiciliées	189	185	170	176	168	151	159

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

Si nous regardons plus précisément les chiffres des six dernières années, nous observons que, depuis 2014, le nombre de naissances a diminué de près de 16%. Cependant, l'année 2020 est marquée par une reprise de la natalité.

Le nombre de décès domiciliés était en diminution jusqu'en 2019 pour subir en 2020 une très forte augmentation qui s'expliquerait par les conséquences de la pandémie de la COVID.

Structuration de la population : Pyramide des âges

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	16 591	100,0	16 833	100,0	16 736	100,0
0 à 14 ans	3 505	21,1	3 506	20,8	3 283	19,6
15 à 29 ans	2 935	17,7	2 817	16,7	2 694	16,1
30 à 44 ans	3 591	21,6	3 361	20,0	3 118	18,6
45 à 59 ans	3 524	21,2	3 660	21,7	3 729	22,3
60 à 74 ans	1 891	11,4	2 331	13,8	2 654	15,9
75 ans ou plus	1 146	6,9	1 158	6,9	1 257	7,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

En ce qui concerne la structure par âge de la population, la catégorie des moins de 24 ans augmente moins vite que celle sur le département. De plus, les 25-39 ans sont légèrement moins représentés que sur le département. Les 40-64 ans et les plus de 65 ans sont surreprésentés sur cette communauté de communes en comparaison avec le département. La pyramide des âges met en exergue le vieillissement de la population : les plus de 60 ans évoluent de 18,3% en 2008 à 23,4% en 2019, alors que les moins de 30 ans sont passés sur la même période de 38,8% à 35,7%.

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	4 542	100,0	4 626	100,0	4 678	100,0
Couples avec enfant(s)	2 412	53,1	2 339	50,6	2 211	47,3
Familles monoparentales	495	10,9	579	12,5	739	15,8
Hommes seuls avec enfant(s)	91	2,0	193	4,2	179	3,8
Femmes seules avec enfant(s)	404	8,9	385	8,3	560	12,0
Couples sans enfant	1 635	36,0	1 708	36,9	1 728	36,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Concernant les structures familiales, les différences sont plus significatives, notamment pour les couples sans enfants avec 5 points de plus qu'à l'échelle départementale. La part des familles monoparentales et des couples avec enfants est légèrement inférieure. Enfin, les personnes seules sont équivalentes entre l'EPCI et le département.

Il est important d'observer les évolutions des statistiques sur les dernières années. Nous constatons que le nombre de couples avec enfant(s) est passé de 53,1% à 47,3% sur la dernière décennie. Le nombre de familles monoparentales est cependant en nette augmentation en passant de 10,9% en 2008 à 15,8% en 2019. Cette augmentation impacte encore plus les femmes seules avec enfants.

Nombre de ménages

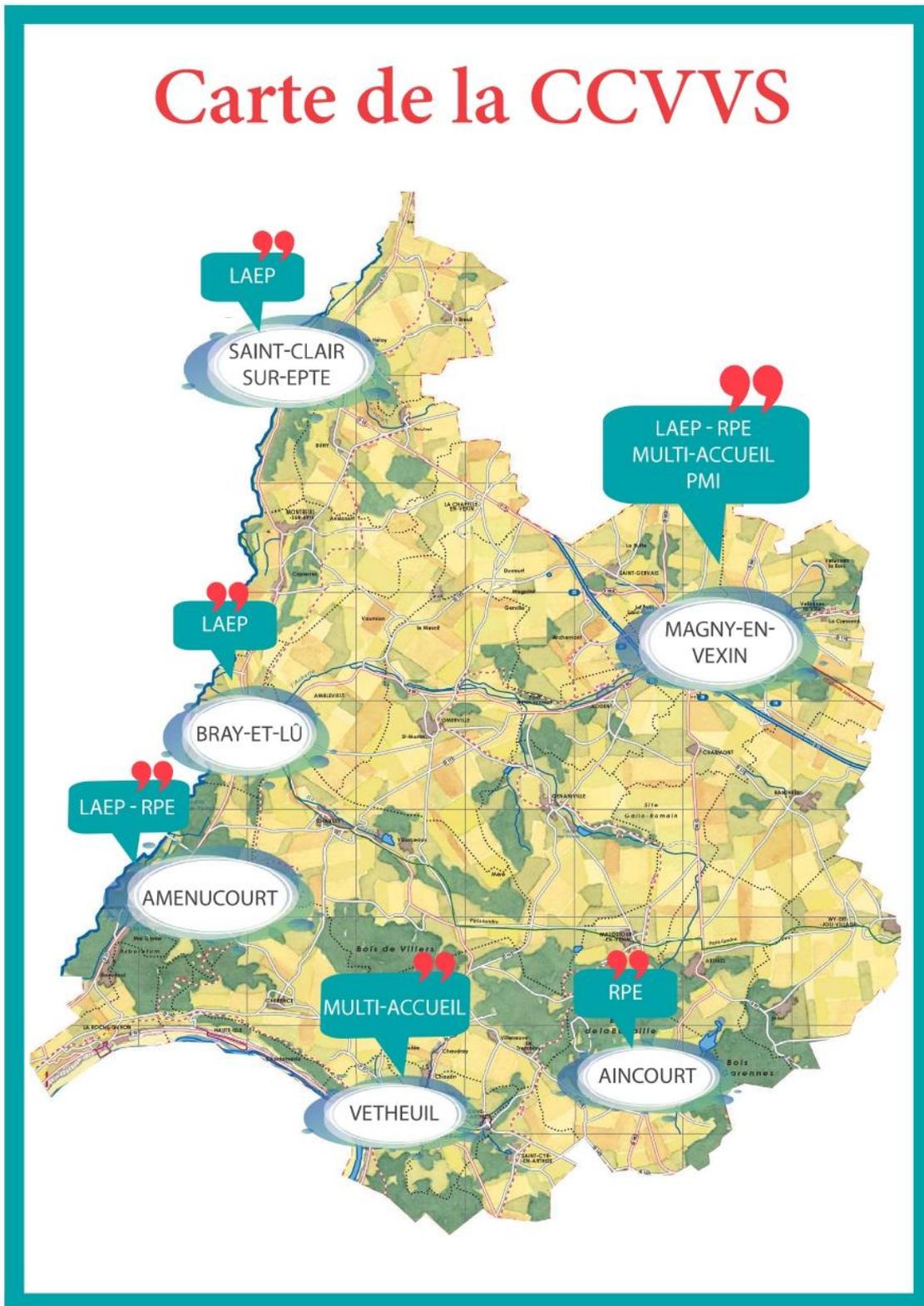
FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

en %	2008	2013	2019
15 à 19 ans	0,5	0,9	1,2
20 à 24 ans	6,5	5,7	8,2
25 à 39 ans	7,7	8,7	11,2
40 à 54 ans	9,2	10,0	11,3
55 à 64 ans	14,3	17,2	19,1
65 à 79 ans	25,0	25,6	27,3
80 ans ou plus	52,2	53,9	51,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022).

La structuration des ménages est également marquée par le phénomène de l'isolement résidentiel. Si l'augmentation du nombre de familles monoparentales a été déjà soulignée, nous constatons sur ce tableau que l'augmentation du nombre de personnes vivant seules touche toutes les tranches d'âges.

Carte de la CCVVS



LA PETITE ENFANCE

Les profils et spécificités des familles de la CCVVS

Une baisse de la natalité ...

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Naissances domiciliées	189	185	170	176	168	151	159

Si nous observons une légère hausse sur l'année 2020, il est important de souligner que le nombre de naissances a baissé de 16% en 5 ans.

La composition des familles

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	6 171	100,0	6 485	100,0	6 736	100,0	16 025	16 276	16 142
Ménages d'une personne	1 526	24,7	1 745	26,9	2 052	30,5	1 526	1 745	2 052
Hommes seuls	718	11,6	812	12,5	981	14,6	718	812	981
Femmes seules	808	13,1	933	14,4	1 072	15,9	808	933	1 072
Autres ménages sans famille	158	2,6	159	2,5	65	1,0	392	370	140
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 487	72,7	4 581	70,6	4 619	68,6	14 107	14 161	13 950
Un couple sans enfant	1 611	26,1	1 703	26,3	1 708	25,4	3 379	3 548	3 496
Un couple avec enfant(s)	2 408	39,0	2 339	36,1	2 206	32,8	9 506	9 202	8 650
Une famille monoparentale	468	7,6	538	8,3	704	10,5	1 221	1 411	1 804

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Une augmentation importante du nombre de familles monoparentales ...

En 10 ans, la part des familles monoparentales est passée de 7,6% à 10,5% et, à ce jour, 560 femmes vivent seules avec leur(s) enfant(s).

Même si ces chiffres restent en deçà de la moyenne du département, il est important de souligner une précarisation de la situation des familles.

Une baisse du nombre de couples avec enfants ...

Les chiffres révèlent que la part des couples avec enfants diminue depuis 10 ans et reste en dessous des chiffres du département.

Une baisse du nombre d'enfants

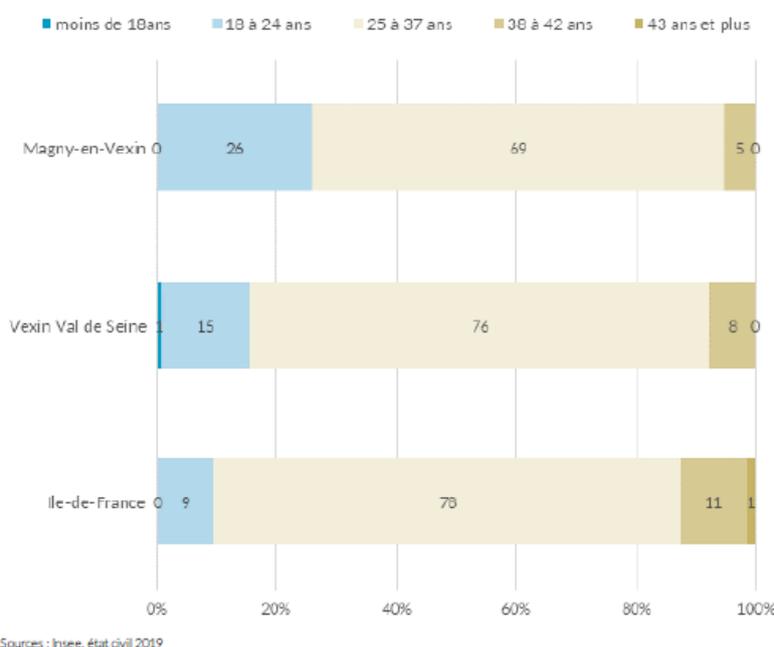
Evolution du public potentiel avec enfants

TERRITOIRES	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE				VAL D'OISE			
	Années	2018	2019	2020	Evolution moyenne sur 3 ans		2020	Evolution moyenne sur 3 ans
Familles CAF & MSA avec enfants < 3 ans	441	448	420	-2,4%	↘	47 357	-1,6%	↔
Enfants CAF & MSA < 3 ans	473	488	467	-0,6%	↔	52 635	-1,5%	↔
Enfants CAF & MSA de 3 à 5 ans	526	497	474	-5,1%	↘	52 830	+0,3%	↔

Sur ces trois dernières années, le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue légèrement, sur le public des familles allocataires. En revanche, en ce qui concerne le nombre d'enfants de 3 à 5 ans, cette baisse est beaucoup plus importante car on passe de 526 à 474 en trois ans, soit une baisse de 5%.

Des parents jeunes ...

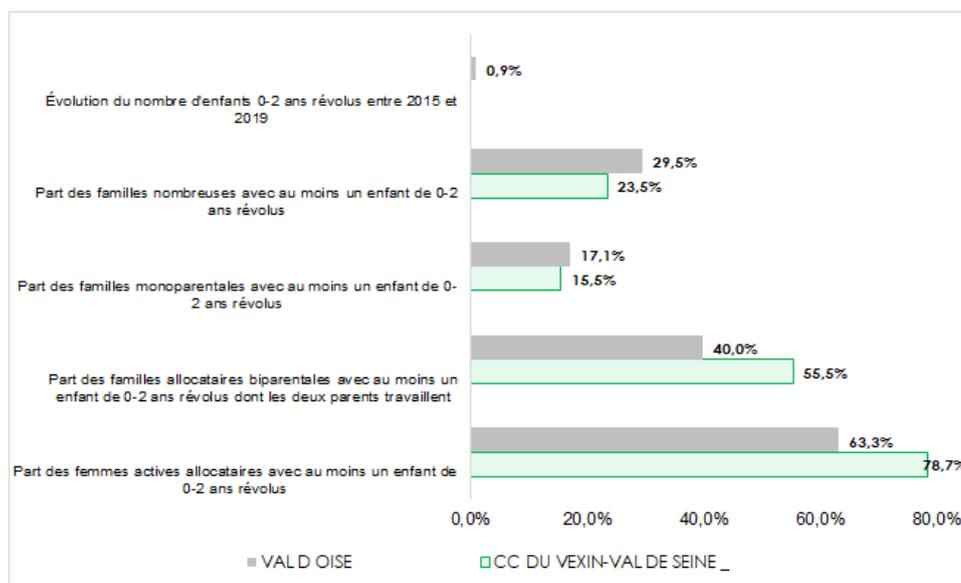
Part des naissances observées selon l'âge de la mère en 2019



Il est important de souligner le jeune âge des mères sur l'ensemble du territoire de la CCVVS et encore plus sur la commune de Magny-en-Vexin. Sur le territoire, cela représente 15% des naissances avec 26% sur Magny contre 9 % pour la Région.

Il est possible de faire une corrélation entre l'arrivée précoce des jeunes adultes sur le marché de l'emploi et la fondation d'un foyer à un jeune âge. Ce public de « jeunes parents » serait susceptible d'avoir davantage besoin d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

La situation professionnelle des familles



Des mères de jeunes enfants en activité ...

Le taux d'activité des mères d'enfants de 0 à 2 ans est bien supérieur à celui du département (78,7% contre 63,3%).

Les deux parents travaillent ...

La part des parents d'enfants de 0 à 2 ans qui travaillent est également supérieure à celle du département avec un taux de 55,5% contre 40%.

Conciliation de la vie professionnelle et familiale : Les services et équipements existants sur le territoire en matière de mode de garde

ACCUEIL INDIVIDUEL

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est défini comme « un service de référence de l'accueil du jeune enfant, tant pour les parents que pour les professionnels. Il a pour rôle d'informer les parents et les Assistants Maternels (AM) sur ce mode d'accueil et d'offrir un cadre aux Assistants Maternels pour échanger sur leurs pratiques professionnelles, ainsi que leurs possibilités d'évolution de carrière ».

	Nombre d'AM en lien avec le RPE	Nombre d'AM participant accueil jeux (AJ)
Aincourt	3	3
Ambleville	1	1
Amenucourt	1	
Arthies	1	
Buhy	2	2
Bray et lu	2	2
Chaussy	1	
Hautes Isle		
Genainville		
La Chapelle en Vexin	1	1
La Roche Guyon	2	
Magny en Vexin	29	18
Maudétour	1	1
Montreuil sur Epte	1	1
Omerville		
Saint Clair sur Epte		
Saint Cyr	1	1
Saint Gervais	2	2
Villers en Arthies		
TOTAL	48	32

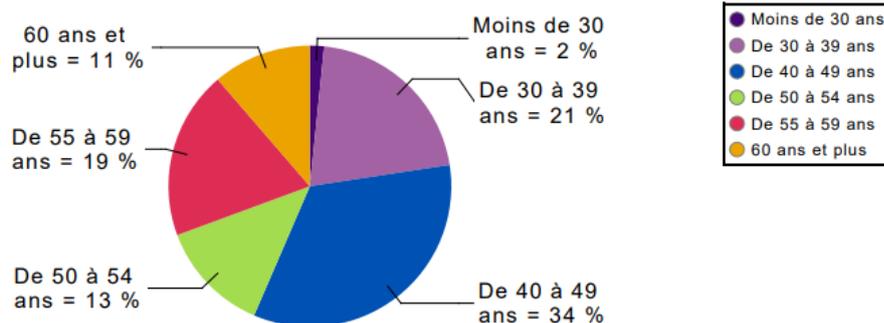
Les missions des Relais Petite Enfance sont déclinées en cinq points :

- Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel selon les orientations définies par le comité départemental des services aux familles.
- Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles ainsi que les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent.
- Faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle.
- Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir.
- Informer les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins.

Sur le territoire de la CCVVS, en 2020, 62 assistantes maternelles agréées sont en activité au 31/12, contre 76 en 2018 (données CAF). Cela représente une baisse très significative du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire : - 9,7%.

On relève que 48 assistantes maternelles collaborent avec le RPE et 32 participent aux ateliers jeux.

REPARTITION PAR AGE DES ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2020



Epci 95 CC DU VEXIN-VAL DE SEINE 2020

SOURCES : CNAF, CCMSA et Acooss-Centre Pajemploi, MEN-DEPP, IMAJE

Près de 30% des assistantes maternelles ont plus de 55 ans sur le territoire. On observe donc un vieillissement de cette catégorie de professionnelles qui seront nombreuses dans les années à venir à cesser leur activité.

La CAF recense 166 enfants gardés par une assistante maternelle en 2019 contre 182 en 2017, soit une baisse de 4,5%.

Evolution de la tension sur l'accueil individuel

TERRITOIRES	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE				VAL D'OISE			
	Années	2017	2018	2019	Evolution moyenne sur 3 ans	2019	Evolution moyenne sur 3 ans	
Enfants inscrits par place en EAJE (PSU)	2,5	1,5	1,5	-22,3 %	↘	1,9	+8,7 %	↗
AM en activité pour 100 enfants < 3 ans CAF & MSA	16,3	16,1	13,1	-10,4 %	↘	7,9	-2,4 %	↘
Nb. moyen d'enfants < 6 ans gardés par une AM	3,0	3,0	3,2	+3,0 %	↗	2,7	+2,0 %	↗
% des AM accueillant 5 enfants ou +	17,3 %	18,4 %	14,1 %	-1,6	↘	8,5 %	+0,2	▬
Nb. moyen d'heures rémunérées par enfant gardé par AM	102 h	106 h	115 h	+6,2 %	↗	130 h	+1,2 %	▬
Montant du salaire horaire moyen net des AM	3,91 €	3,96 €	4,00 €	+1,2 %	▬	3,99 €	+1,7 %	▬
Enfants gardés sur le territoire par une AM	241	227	202	-8,4 %	↘	11 705	-1,5 %	▬
Attractivité du territoire pour les AM	+6	+4	-4	+0,0 %		+211	+0,5 %	▬
% des AM de 60 ans et plus	2,5 %	5,3 %	9,4 %	+3,5	↗	9,5 %	+0,1	▬

Le montant du salaire horaire moyen d'une assistante maternelle, de 4€, reste stable et similaire à celui du département.

Si le nombre d'enfants gardés en accueil individuel est en diminution de près de 8%, on observe une augmentation du nombre d'heures rémunérées par enfant gardé par une assistante maternelle (115h). Il en est de même pour le nombre moyen d'enfants gardés par assistante maternelle qui passe de 3 à 3.2.

On observe donc une optimisation de l'accueil individuel sur le territoire.

ACCUEIL COLLECTIF

Sur le territoire, l'accueil collectif des enfants de moins de 3 ans s'organise sur 2 établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Multi-accueil « Graine d'éveil » situé à Vétheuil

Implanté à proximité de la Mairie de Vétheuil, le multi-accueil « Graine d'Eveil » est géré en Délégation de Service Public par la Maison Bleue pour la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

D'une superficie de **154m²**, le multi-accueil a une capacité de **16 places**. Il comprend **une seule unité de vie** où tous les âges sont mélangés.

Il est attenant à la Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées (MARPA).



Multi-accueil « Les coquelicots » situé à Magny en Vexin

Cet équipement municipal est ouvert depuis le 30 septembre 2020, il accueille **40 enfants** répartis en 3 sections de vie.

La structure est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi.



Analyse de l'offre d'accueil collectif

Evolution de l'offre d'accueil des jeunes enfants

TERRITOIRES	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE				VAL D'OISE				
	Années	2017	2018	2019	Evolution moyenne sur 3 ans		2019	Evolution moyenne sur 3 ans	
Places agréées PMI en EAJE pour 100 enfants < 3 ans CAF & MSA	9,3	9,7	11,5	+11,2 %	↗	16,8	+2,0 %	↔	
Enfants inscrits de moins de 6 ans en EAJE	113	68	83	-14,3 %	↘	17 329	+ 9,7%	↗	

Sur ce territoire, pour 56 places agréées EAJE (16 à « Graine d'éveil » et 40 aux « Coquelicots ») recensées en 2019, 83 enfants de moins de 6 ans étaient inscrits.

Le taux de couverture des besoins en matière de mode de garde pour les moins de 3 ans est de 40% sur la CCVVS.

Multi-accueil « Graine d'éveil » :

CCVVS	Structure	Heures de fonctionnement	Amplitude horaire	Places	ouv jours annuelle	Capacité théorique (1)	Capacité retenue (2)	heures de présence	Heures facturées	Taux d'occupation (3)	Taux financier (4)	Taux de facturation (5)	PRIX DE REVIENT (6)
2019	MA Graine d'éveil LMB Vétheuil	7h30 - 19h00	11,5	16	231	42 504,00	42 504,00	33 888,00	39 477,00	79,73%	92,88%	116,49%	9,33
Prév 2021	MA Graine d'éveil LMB Vétheuil	7h30 - 19h00	11,5	16	235	43 240,00	43 240,00	32 802,00	38 051,00	75,86%	88,00%	116,00%	9,55

Capacité théorique = nbre jours x amplitude horaire x nbre de places	
Prendre agrément modulé validé PMI, sinon report capacité théorique	
Taux d'occupation = Actes réalisés / Capacité retenue	
Taux financier = Actes payés / Capacité retenue	
Taux de facturation = Actes payés / Actes réalisés	
Charge de fonctionnement / heures de présence	

On peut noter qu'il y a un bon taux d'occupation, supérieur à 70%. Néanmoins, le multi-accueil a une marge de progression quant à son taux de facturation, l'optimisation étant située à 107%.

Multi-accueil « Les coquelicots » :

MAGNY	Structure	Heures de fonctionnement	Amplitude horaire	Places	ouv jours annuelle	Capacité théorique (1)	Capacité retenue (2)	heures de présence	Heures facturées	Taux d'occupation (3)	Taux financier (4)	Taux de facturation (5)	PRIX DE REVIENT (6)
2019	MA Les souris vertes	7h - 19h	12	30	164	59 040,00	59 040,00	31 301,00	33 480,00	53,02%	56,71%	106,96%	14,14
	MA Les Coquelicots	7h - 19h	12	40	61	29 280,00	25 238,00	14 878,00	15 194,00	58,95%	60,20%	102,12%	9,92
Prév 2021	MA Les Coquelicots	7h - 19h	12	40	225	108 000,00	90 105,00	60 597,00	61 857,00	67,25%	68,65%	102,08%	11,02

Pour cet accueil, le taux de facturation est très bon, mais il reste une marge de progression sur le taux d'occupation.

Par ailleurs, la CAF a mis en ligne un site d'information à destination des parents et des professionnels : *monenfant.fr*, qui met à disposition un « guichet unique ». Ce portail référence la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux jeunes enfants (0-6 ans) et des services d'accompagnement de parents. De plus, grâce à ce site, par territoire, toutes les demandes d'accueil du jeune enfant peuvent être centralisées afin qu'une solution puisse être trouvée par le ou la référente en charge. Cette nouvelle offre numérique est appelée à se développer sur tout le territoire national.

A ce jour, toutes les demandes d'inscription pour un mode d'accueil collectif ne sont pas satisfaites. Les 2 structures constituent une liste d'attente à l'issue de leur commission afin de pouvoir satisfaire des parents en cas de désistement ou de déménagement.

Un regret de certains parents est l'absence d'offre d'accueil en horaires atypiques. En effet, seules certaines assistantes maternelles proposent des accueils tôt le matin ou tard le soir et parfois le samedi, mais ce service est insuffisant sur ce secteur rural éloigné des bassins d'emploi.

LA PARENTALITE

Définition

La parentalité désigne « l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parents » (comité nationale de soutien à la parentalité).

La parentalité, c'est le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale, pour lui assurer le soin, le développement et l'éducation dont il a besoin. Ce lien suppose des fonctions, des droits et des obligations qui s'exercent dans l'intérêt de l'enfant.

Le soutien à la fonction parentale s'adresse à tous les parents et met à disposition des moyens pour leur permettre d'assurer et d'assumer leur rôle éducatif.

Ces actions de soutien à la parentalité accompagnent les parents dans leur rôle éducatif, qu'ils soient en difficultés durables ou passagères ou non.

① Démographie - Insee	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE	VAL D OISE
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	2 261	173 906
<i>Évolution entre 2012 et 2016</i>	-6,6%	3,0%
② Public allocataire de la Caf	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE	VAL D OISE
Nombre de familles allocataires en 2019	1 748	156 325
<i>Évolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019</i>	-4,0%	5,9%
<i>Part des familles allocataires à bas revenus</i>	21,1%	35,5%
Nombre de familles allocataires monoparentales	475	44 684
<i>Part des familles allocataires monoparentales</i>	27,2%	28,6%
<i>Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus</i>	41,3%	48,5%
Nombre de familles nombreuses allocataires	393	45 578
<i>Part des familles nombreuses</i>	22,5%	29,2%
<i>Part des familles nombreuses à bas revenus</i>	20,4%	35,4%
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles all	41	2 937
<i>Taux de séparation parmi les familles allocataires</i>	2,7%	2,1%
<i>Nombre de bénéficiaires de l'Asfr</i>	12	1300
<i>Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr</i>	2,5%	2,9%
Nombre de décès en 2019	1	346
- Enfants	-	90
- Parents	1	256
<i>Ratio de décès parmi les familles allocataires</i>	0,1%	0,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016

En 2019, on comptabilise 1748 familles allocataires.

27 % des familles allocataires sont monoparentales avec une proportion de 41,3% de ces familles qui ont des bas revenus.

Le taux de séparation est identique à celui du département

En revanche, on enregistre une part de familles nombreuses moins importante que sur le département.

L'OFFRE EN ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES SUR LE TERRITOIRE

Les actions et services existants

Le maillage associatif et institutionnel sur le territoire de la CCVVS commence à s'étoffer depuis plusieurs années.

Nous comptons aujourd'hui sur ce territoire :

- ✓ **Un Point Conseil Petite Enfance (PCPE) :** Il a pour objectif de renseigner et de conseiller les parents et futurs parents lors de réunions collectives ou de rendez-vous individuels sur les différents modes d'accueil existants, leurs coûts et les droits et prestations associés. Ces rencontres permettent aux parents d'effectuer le choix le plus adapté à leur situation professionnelle, sociale et familiale.

- ✓ **Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) communautaire et itinérant sur les communes de St Clair sur Epte, Magny en Vexin, Bray et Lû, et Amenucourt.** C'est un espace de jeux, de rencontres et d'échanges destiné *aux enfants de 0 à 4 ans* accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents ou futurs parents). Dans un cadre convivial, confidentiel et anonyme, les accueillantes mettent à disposition des jeux, jouets, matériel diversifié qui encouragent la manipulation, le jeu libre. Cet accueil favorise les échanges pour rompre l'isolement, éveiller et socialiser l'enfant, préparer à la séparation avant l'entrée en maternelle, renforcer et soutenir le lien enfant-parent. Ce lieu d'aide à la parentalité est financé en majorité par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, la CAF du Val d'Oise et la MSA. Il est géré par l'Association « Les P'tits curieux de Saint Clair ».

- ✓ **Projet famille du centre social communal à Magny-en-Vexin :** Dans le cadre de son projet social initial, l'espace Marianne développe des actions à destination des familles (sorties, ateliers parents enfants, café des parents...). Depuis janvier 2022, une référente famille a la charge de concevoir et développer une politique parentalité qui visera à :
 - Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire,
 - Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités interfamiliales,
 - Permettre une coordination renforcée des actions mises en place au sein du centre social en direction des familles,
 - Faciliter l'articulation des actions du centre social avec celles menées dans le cadre d'un projet de territoire avec les partenaires.

- ✓ **Action parentalité de l'Espace de Vie Sociale (EVS) de l'association La Source Villarceaux à Chaussy** : Cette action vient en soutien à la parentalité des familles inscrites. De manière transversale, les objectifs de ces ateliers visent à :
 - Renforcer le lien enfant-parent
 - Appuyer et accompagner les parents dans leur fonction éducative
 Ces temps de rencontres autour de l'Art sont appelés « Sourciers en famille », les ateliers peuvent se dérouler en dehors ou pendant les vacances scolaires sous différents formats et se concluent par des vernissages en présence des parents et des partenaires.

- ✓ **Les actions parentalité de l'association « Les p'tits curieux de Saint Clair »** : L'association propose régulièrement des ateliers, conférences ou sorties familles à destination de ses adhérents. Elle propose des actions variées afin de répondre à l'ensemble des besoins des familles. Créée depuis plus de 12 ans, cette association a pour vocation de créer des liens entre les familles et renforcer les solidarités entre parents.

- ✓ **Permanence du Point accueil jeunes** : L'association UDAF propose **tous les mercredis de 9h à 17h** des permanences gratuites de psychologue à destination des jeunes de 12 à 25 ans et/ou de leurs parents.

- ✓ **Permanence de médiation familiale** : La médiation familiale est un temps de paroles et d'écoute en vue de renouer le dialogue et la communication au sein de la famille. Elle peut être une alternative à un recours juridique. Plusieurs associations (Médiation Val d'Oise, Udaf...) proposent leurs services et peuvent accueillir des parents à l'Espace Marianne de Magny-en-Vexin.

- ✓ **Associations de parents d'élèves**

- ✓ **Association La vie au grand air /Priorité Enfance** : Cette structure vient en aide à des enfants et des parents confrontés à des difficultés familiales. Dans le respect de l'autorité parentale et en lien avec les services publics, elle les aide à restaurer ce que la vie a pu abîmer. Elle reçoit, protège, et accompagne plusieurs enfants, adolescents et leur famille en leur donnant des appuis et des repères pour aller de l'avant.

- ✓ **L'ALAF** : L'association d'accueil des lieux familiaux est une association de placement familial ayant pour objet l'accueil permanent de mineurs.

- ✓ **La Protection Maternelle Infantile** : C'est un service de santé publique en faveur des futures mères, des parents et des enfants. Son équipe pluri disciplinaire offre des conseils de puériculture aux parents et les accompagne dans leur fonction parentale. Ils proposent également une aide à la recherche d'un mode d'accueil et peuvent soutenir les familles en difficultés d'insertion et/ou d'accès aux soins.

Tous ces projets véhiculent des valeurs et participent au renforcement du lien parents/enfants, à la construction de compétences parentales, même si ce n'est pas la

finalité première recherchée. Ces différents acteurs mettent en œuvre de façon ponctuelle ou régulière des actions pour répondre à des besoins locaux repérés. Ces initiatives, le plus souvent gratuites, sont organisées à différentes échelles (interne à la structure, commune ou plus large...), sous des formats variés.

Les familles peuvent adhérer plus facilement à certaines actions si elles sont menées en proximité et par des acteurs qu'elles connaissent, d'autres privilégient des actions plus éloignées pour davantage d'anonymat.

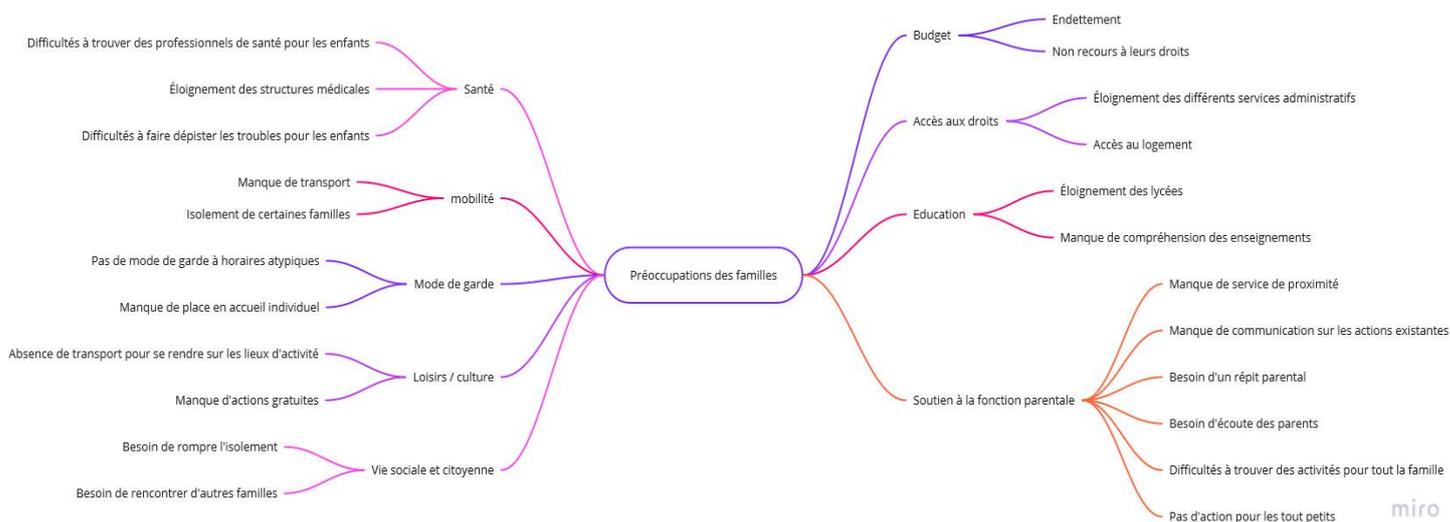
L'offre est diversifiée, permet une richesse et une complémentarité.

Les porteurs de projet peuvent être accompagnés financièrement dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) départemental coordonné par la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, celui-ci permet le financement de projets qui ont pour objectifs d'aider les familles dans leur rôle parental en s'appuyant sur leur savoir-faire et leurs ressources, de soutenir et mettre en place des actions à destination de l'ensemble des parents, sur la base du volontariat.

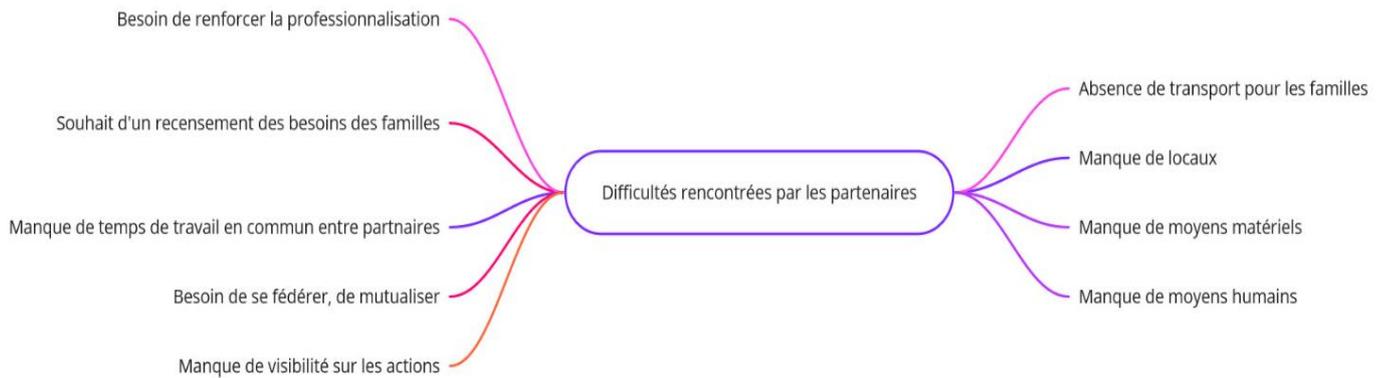
Analyse des acteurs locaux

A la suite du groupe de travail réunissant les acteurs locaux sur cette thématique, nous avons pu récolter de nombreuses informations essentielles à la construction d'un projet de territoire.

Dans un premier temps, nous avons récolté **les préoccupations des familles** dans les domaines de l'éducation, de la famille...



En complément, nous avons recensé **les difficultés rencontrées par les partenaires** :



A la suite des échanges, nous avons pu constater que malgré les équipements et services proposés sur le territoire, **des besoins subsistent encore en termes de soutien à la parentalité.**

Au cours de ce groupe de travail, il a été mis en évidence le besoin de poursuivre l'accompagnement réalisé auprès des familles en restant au plus près de leurs préoccupations. Certains partenaires ont fait part de leur regret de *l'absence de sondage* auprès des familles afin de recenser leurs besoins. Les délais de travail imposés ne nous ont pas permis de mener ce travail et nous avons privilégié les groupes de travail entre professionnels. Cependant, une **analyse des besoins des familles** serait intéressante afin de les mettre en corrélation avec l'offre existante et ainsi ajuster les actions si nécessaire.

On constate que de nombreuses actions existent sur le territoire en direction des familles mais que l'information est diffuse et qu'elle n'arrive pas au public ciblé. Il faudrait réfléchir à mener un **plan de communication globale pour faciliter l'accès à l'information pour les parents.**

Au-delà de la communication, les partenaires sont assez unanimes sur le fait qu'il est parfois difficile de **toucher les parents qui en ont le plus besoin et de les impliquer** dans les diverses actions.

L'un des freins est **l'absence de transport sur le territoire.** Certaines structures, telles que La Source, proposent un service de transport mais cela n'est pas généralisable à l'ensemble des partenaires. Une réflexion à l'échelle communautaire serait intéressante afin de proposer des actions pour réduire ces inégalités.

Certains partenaires souhaiteraient voir renforcer le lien entre les familles et l'école afin de contribuer à une meilleure égalité des chances en matière de réussite scolaire. Sur ce secteur, le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est inexistant. Une première réflexion pourrait se mettre en place afin **d'envisager un CLAS.** Selon la Charte nationale, l'Accompagnement à la Scolarité – ou accompagnement scolaire – peut se définir comme « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des

temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. »

Les partenaires ont soulevé le **manque de coordination et de connaissances entre les différents intervenants du territoire**. La **création d'un réseau partenarial** actif semble indispensable sur ce secteur.

Enfin, les différentes données chiffrées révèlent **une hausse des familles monoparentales et une accentuation de la précarité dans ces familles**. Il nous semble important d'avoir un regard attentif sur ce public et de soutenir la relation parent-enfant, notamment lors d'évènements qui fragilisent la sphère familiale.

Afin d'aider les familles confrontées à ce type de difficultés, il est nécessaire de créer **un tissu partenarial pour permettre plus facilement de les orienter, de les informer et de les accompagner dans leurs différentes démarches**. A ce jour, les différents professionnels comme les travailleurs sociaux, les psychologues, les animateurs, interviennent sur le secteur mais ne travaillent pas forcément ensemble du fait de la méconnaissance des missions de chacun. La **création du réseau de partenaires** serait une réponse à cette problématique.

LES ENJEUX : PETITE ENFANCE PARENTALITE

Enjeux territoire

- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire en faisant venir des nouvelles familles
- ✓ Renforcer la prise en charge de certains publics face à une précarisation croissante (familles monoparentales)
- ✓ Accompagner davantage les familles ayant des horaires atypiques et/ou un emploi précaire dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale
- ✓ Optimiser les fonctionnements des structures et des services existants en garantissant la qualité de l'accueil des enfants
- ✓ Renforcer et développer la communication pour valoriser les structures, leurs projets et leurs actions.

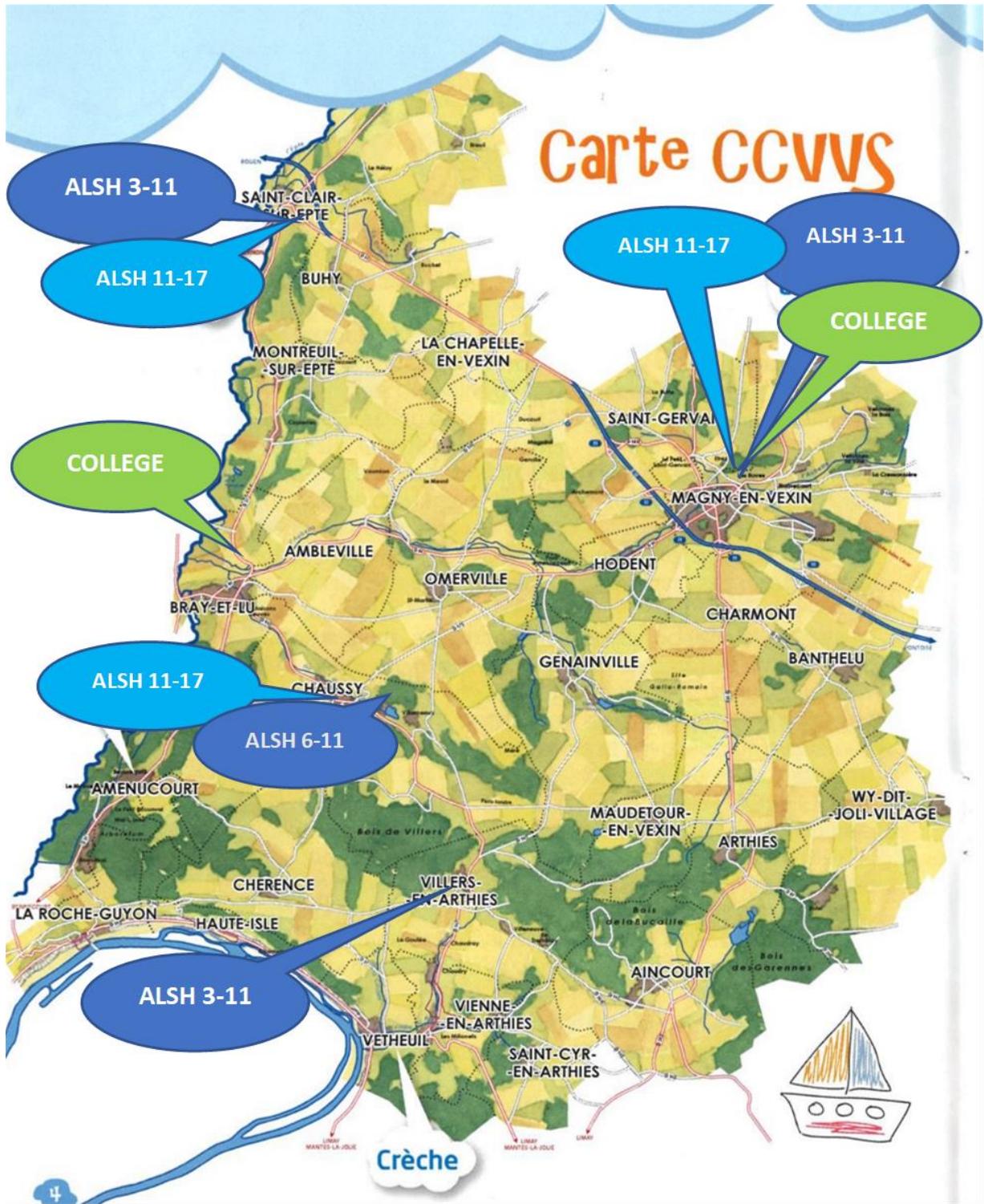
Enjeux vis-à-vis des acteurs locaux

- ✓ Recenser, identifier et connaître le fonctionnement des différents partenaires
- ✓ Renforcer les liens et les passerelles entre les structures d'accueil
- ✓ Renforcer les liens entre l'accueil individuel et collectif
- ✓ Renforcer la professionnalisation des agents
- ✓ Faire vivre un réseau de professionnels de la Petite Enfance
- ✓ Organiser des actions intercommunales
 - Mutualiser les compétences
 - Favoriser les échanges

Enjeux envers les familles

- ✓ **Renforcer la place et le rôle du RPE sur le territoire**
- ✓ **Impliquer les parents pour les rendre acteurs**
- ✓ **Mettre en place une veille constante de l'évolution des besoins des familles (indicateurs socio-démographiques)**
- ✓ **Accompagner les familles dans une logique de parcours de vie de leur enfant (de 0 à 25 ans)**
- ✓ **Développer des actions pour la famille dans son ensemble sans cloisonner des tranches d'âges**
- ✓ **Accompagner les familles sur les moments clés : étapes de développement, rupture (arrivée d'un enfant, début de la scolarité, séparation, décrochage scolaire...)**

ENFANCE / JEUNESSE



LES SPECIFICITES ET CARACTERISTIQUES DE CE PUBLIC

② Public allocataire de la Caf	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE	VAL D OISE
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	2 810	252 831
Nombre des 3-5 ans révolus	486	52 698
<i>Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale</i>	16,7%	19,3%
<i>Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus</i>	18,5%	31,2%
Nombre des 6-11 ans révolus	1 233	108 290
<i>Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale</i>	21,0%	22,9%
<i>Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus</i>	16,1%	27,8%
Nombre des 12-15 ans révolus	780	64 725
<i>Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale</i>	27,1%	27,4%
<i>Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus</i>	17,1%	29,6%
Nombre des 16-17 ans révolus	311	27 118
<i>Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale</i>	31,8%	31,5%
<i>Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus</i>	20,6%	33,7%
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'AAEH	63	6 457

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2014 et BCE2018, recensement de la population 01/01/2012 et 01/01/2016

Entre 2013 et 2018, on observe une diminution progressive et régulière du nombre d'enfants de 3 à 17 ans sur la CCVVS alors que cette population est croissante sur l'ensemble du département.

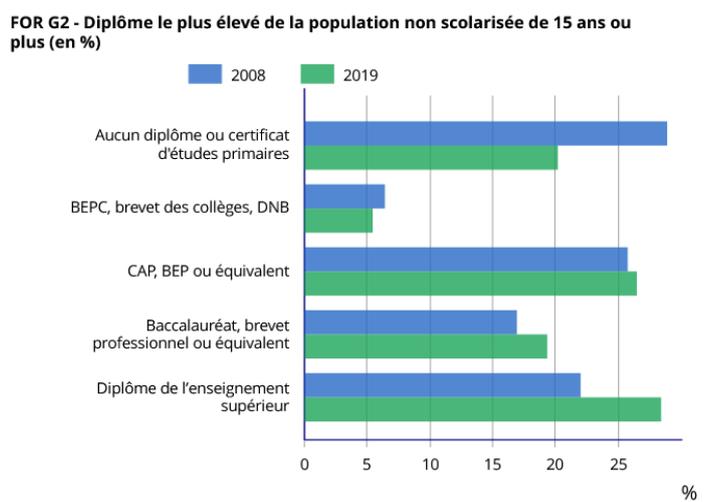
FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	779	570	73,1	72,3	73,9
6 à 10 ans	1 219	1 172	96,2	95,8	96,6
11 à 14 ans	935	897	95,9	96,3	95,5
15 à 17 ans	672	631	93,9	92,2	95,8
18 à 24 ans	1 224	524	42,8	40,1	45,6
25 à 29 ans	798	30	3,7	2,7	4,7
30 ans ou plus	10 759	92	0,9	0,7	1,0

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Depuis 2008, le taux de scolarisation des enfants, que ce soit en élémentaire, au collège ou au lycée, est en légère baisse. Ainsi, en 2019, seuls 96,2% des enfants de 6 à 10 ans sont scolarisés. Il en est de même pour les collégiens où le taux de scolarisation est passé de 97,8% en 2008 à 95,9% en 2019.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2013.
Sources : Insee, RP2008, RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

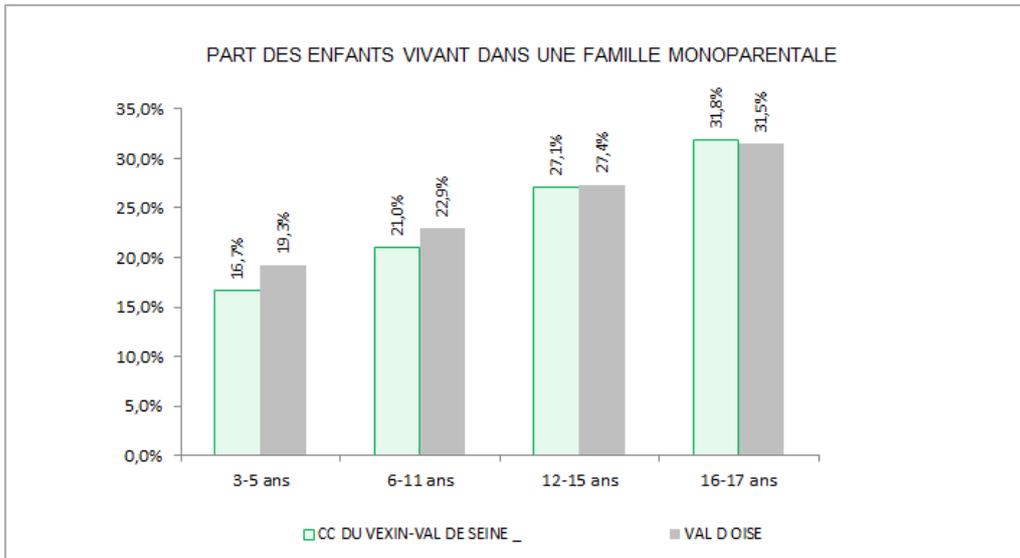
Au regard des chiffres de l'Insee, nous constatons que **les jeunes s'orientent davantage sur des filières courtes et professionnelles type CAP au détriment de la poursuite des études supérieures**. Il est important de souligner que depuis 2008, il y a une **nette amélioration du niveau des diplômes**. En 2008, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur était de 22% contre 28,4% en 2019 et le nombre de sans diplôme a fortement diminué pour passer de 28,9% en 2008 à 20,2% en 2019. Cette tendance est similaire à celle du département.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	10 552	8 227	78,0	7 327	69,4
15 à 24 ans	1 896	841	44,4	623	32,9
25 à 54 ans	6 440	6 021	93,5	5 451	84,6
55 à 64 ans	2 216	1 364	61,6	1 253	56,6
Hommes	5 299	4 264	80,5	3 807	71,8
15 à 24 ans	966	459	47,6	328	34,0
25 à 54 ans	3 172	3 041	95,9	2 779	87,6
55 à 64 ans	1 161	764	65,8	699	60,2
Femmes	5 253	3 963	75,4	3 521	67,0
15 à 24 ans	930	382	41,1	294	31,6
25 à 54 ans	3 268	2 980	91,2	2 672	81,7
55 à 64 ans	1 055	600	56,9	554	52,6

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

On observe sur le territoire un taux d'emploi de 32,9% des jeunes de 15 à 24 ans contre 28,4% pour le Val d'Oise, ce qui confirme **l'entrée précoce des jeunes sur le marché du travail**.



Tout comme sur le département, les enfants vivant dans une famille monoparentale sont le plus souvent dans la catégorie des 16/17 ans.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

en %	2008	2013	2019
15 à 19 ans	0,5	0,9	1,2
20 à 24 ans	6,5	5,7	8,2
25 à 39 ans	7,7	8,7	11,2
40 à 54 ans	9,2	10,0	11,3
55 à 64 ans	14,3	17,2	19,1
65 à 79 ans	25,0	25,6	27,3
80 ans ou plus	52,2	53,9	51,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022).

Chez les 15/24 ans, on remarque une **augmentation de jeunes vivant seuls** (7% en 2008 contre 9,4% en 2019).

STRUCTURES EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE

Les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) 3-11 ans

Quatre ALSH sont présents sur le territoire.

- **Les « ECUREUILS » de Magny-en-Vexin**

Ce centre est ouvert les mercredis et vacances scolaires ainsi que sur les temps pré et post scolaires.

L'accueil pré et post scolaire a lieu les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis dans les locaux du Centre de Loisirs ou son Annexe.

Accueil du matin et du soir :

- De 7h00 à 8h20 pour les écoles Paul Eluard, Albert Schweitzer, Victor Schoelcher et Marie Thérèse.
- De 7h00 à 8h10 pour les écoles Jean Moulin et Anne Frank
- Le soir à partir de 17h00 jusqu'à 19h00



- **Le centre de loisirs « LES LEZARDS »**

Cet ALSH accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans habitant la commune de Saint-Clair-sur-Epte et des communes avoisinantes.

Horaires d'ouverture de l'accueil : Matin : de 7h à 9h. Soir : de 16h30 à 19h00. Mercredi : 7h à 19h.

Un accueil des enfants est possible en demi-journée les mercredis et durant les vacances scolaires.

- **Le centre de loisirs « LES PETITS FILOUS »**

Cette structure accueille les enfants de 3 à 12 ans sur la commune de Villers en Arthies les mercredis et vacances scolaires. Le centre est un service communautaire dont la gérance est confiée à l'association Adapt95.

- **L'association La Source Villarceaux**

L'association La Source Villarceaux, en tant que ALSH, propose des ateliers artistiques pour les 6-12 ans sur les mercredis et vacances scolaires.

Horaires d'ouverture de l'accueil : Mercredi et vacances scolaires de 9h30 à 16h30 (transport assuré pour les enfants à leur domicile).

Inscription à la semaine pour les vacances et au trimestre pour les mercredis.

Cette association, également labellisée Espace de vie sociale, développe un projet « l'art au service du social ». Les ateliers et les événements artistiques et culturels organisés permettent au public petite enfance ou jeunesse de bénéficier avec leurs parents de l'accès au monde de l'art et de rencontrer régulièrement des artistes venant de tous horizons.

Depuis 2003, une collaboration étroite avec les services Priorité Enfance et le Territoire aux Interventions Sociales et Médico-Sociales de Marines ouvrent l'accès des activités de l'association aux publics ciblés en difficulté.

L'ensemble des élèves, des enseignants, des enfants, des adolescents et des familles de la CCVVS ont la possibilité de s'inscrire aux activités de l'association de manière régulière et bénéficient du transport de deux minibus ou d'un transport car pour accéder au site de Villarceaux.

Les Accueils de loisirs sans hébergement 11-17 ans (ALSH ados)

Pour ce qui concerne l'accueil des adolescents en milieu ouvert, trois structures sont identifiées ayant pour objectifs communs :

- ✓ Ouvrir un lieu adapté aux jeunes de 11 à 17 ans
- ✓ Rendre les jeunes acteurs de leur temps-libre
- ✓ Impliquer les jeunes dans la vie locale
- ✓ Proposer des activités ludiques et culturelles
- ✓ Accompagner et soutenir les jeunes au cours de l'adolescence : écoute, valorisation, prévention

- **L'accueil Jeunes porté par l'IFAC à Saint-Clair-sur-Epte**

Cet accueil fonctionne au cours de l'été et compte près de 25 jeunes. Un programme d'activités est proposé (sorties, jeux, activités sportives et séjour).

- **L'association La Source Villarceaux à Chaussy**

Le centre accueille les jeunes de 11 à 17 ans dans des ateliers artistiques de toutes techniques confondues. Les jeunes s'inscrivent sur projet et bénéficient d'un transport à partir de leur domicile.

- **La Maison des Jeunes du Vexin (MJV) à Magny-en-Vexin**

Depuis plusieurs années, durant les mercredis et vacances scolaires, la commune de Magny-en-Vexin propose une offre d'activités consacrée aux adolescents du territoire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

A titre d'exemple, l'opération « été jeunes », déclarée en accueil de loisirs sans hébergement pour les 11-17 ans, a été renouvelée chaque année et accueillait les jeunes de 14h à 18h du lundi au vendredi durant cinq à six semaines au cours de l'été.

En termes de chiffres, il a été enregistré chaque année l'inscription de 65 à 80 adolescents. 90% d'entre eux étaient âgés de 11 à 14 ans. 20% des jeunes venaient des villages aux alentours. Une équipe de 5 à 6 animateurs encadre cette opération estivale.

Si l'opération « l'été Jeunes » rencontre un véritable succès chaque année, il apparaît clairement que de nouvelles actions doivent se mettre en place tout au long de l'année afin de maintenir le lien avec les jeunes et de répondre à leurs besoins.

De nouveaux objectifs ont été fixés :

- Elargir le temps d'accueil en ouvrant sur le temps périscolaire et le samedi après-midi
- Favoriser l'accueil des adolescents résidant sur tout le territoire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Depuis le mois de mai 2021, les adolescents de la CCVVS peuvent donc être accueillis :

- Périodes scolaires :
 - ✓ Mardi/jeudi/vendredi de 16h à 17h30
 - ✓ Mercredi et samedi de 14h à 17h30
- Vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 18h (Ouverture sur les mois de juillet et août)

Cette structure, au travers de la CTG, a pour objectif de devenir un service de proximité en offrant un accès à l'information pour les 11-25 ans.

Une structure telle que la MJV se doit d'offrir aux jeunes « un espace numérique ».

Cet accueil, doté d'ordinateurs et d'un accès à internet, va permettre aux jeunes de 11 à 25 ans d'accéder à toutes les informations dont ils auraient besoin.

- ✓ La scolarité
- ✓ Les métiers
- ✓ L'accès à la vie professionnelle
- ✓ Les loisirs et les sports
- ✓ La vie quotidienne
- ✓ Les projets
- ✓ La santé
- ✓ La mobilité à l'international

Chiffres concernant le fonctionnement des différentes structures enfance et jeunesse

COMPARATIF ALSH SUR CCVVS										
2019	MAGNY			CCVVS ADAPTE 95 Villers en Arthies		St Clair sur Epte IFAC			La Source Villarceaux	
	Périsco	Extra	Ados	Périsco (mercredi)	Extra	Périsco	Extra	Ados	Périsco (mercredi)	Extra
Heures fonctionnement	7h-8h20 17h-19h	7h-12h 13h30-19h		7h30 - 19h	7h30 - 19h	7h-8h50 16h30-19h	7h - 19h		9h30-16h15	9h30-16h15
Nbr enfant accueillis	262	100		72	113	157	157	25	38	175
heures réalisées	48 122	26 965		8 771	15 007	16 999	11 017	2 923	2 163	7 291
heures facturées	48 122	26 965		8 771	15 007	16 999	9 460	2 923	2 163	7 291
prix PS	0,549	0,549		0,549	0,549	0,549	0,549	0,549	0,549	0,549
Taux RG	99,44%	99,44%		99,25%	99,25%	99,35%	99,35%	99,35%	99,35%	99,35%
Droit PS	26 271,03	14 720,88	0,00	4 779,16	8 177,05	9 271,79	5 159,78	1 594,30	1 179,77	3 976,74
Prix revient	5,79	4,97		7,18	6,12	8,64	8,64	8,77	15,74	15,60
Prév 2021	MAGNY			CCVVS ADAPTE 95		St Clair sur Epte IFAC			La Source Villarceaux	
	Périsco	Extra	Ados	Périsco (mercredi)	Extra	Périsco	Extra	Ados	Périsco	Extra
Heures fonctionnement	7h-8h20 17h-19h	7h-12h 13h30-19h	(1) 14h - 17h30 (2) 16h-17h30	7h30 - 19h	7h30 - 19h	7h-8h50 16h30-19h	7h - 19h	(3) 13h30-18h (4) 17h - 19h	9h30-16h15	9h30-16h15
Nbr enfant accueillis										
heures réalisées	39 257	21 759	3 050	10 437	18 984	15 467	9 272	2 481	2 203	6 359
heures facturées	39 257	21 759	3 050	10 437	18 984	15 467	9 272	2 481	2 203	6 359
prix PS	0,549	0,579	0,858	0,549	0,579	0,549	0,579	0,858	0,549	0,579
Taux RG	99,31%	99,31%	99,31%	99,25%	99,25%	99,35%	99,35%	99,35%	99,35%	99,35%
Droit PS	21 403,38	12 511,53	2 598,84	5 686,94	10 909,30	8 436,19	5 333,59	2 114,86	1 201,59	3 657,93
Prix revient	4,66	5,30	19,99	5,06	4,94	9,74	11,58	10,33	14,66	43,73
(1) Mercredi et samedi										
(2) Jeudi et vendredi										
(3) Les vacances scolaires du lundi au vendredi et les mercredis										
(4) Les mardis et les vendredis (hors vacances scolaires)										

ANALYSE DU GROUPE DE TRAVAIL

ENFANCE/JEUNESSE

A la suite du groupe de travail réunissant les acteurs locaux sur cette thématique, nous avons pu récolter de nombreuses observations et analyses.

La problématique des transports a été de nouveau mentionnée :

- ✓ Les jeunes veulent de l'autonomie, or ils sont totalement dépendants de leurs parents en termes de déplacements
- ✓ Vigilance sur la sécurité routière (vélos, scooter ou jeunes permis).
- ✓ La nouvelle voie verte entre Saint-Gervais et Magny sera un élément favorisant la participation des jeunes à la MJV (déplacement à vélo sécurisé, ce qui peut rassurer les parents)

Le suivi et l'orientation des parcours scolaires :

- ✓ Les parents ont besoin d'être soutenus et accompagnés pour s'investir et aider leur enfant dans la poursuite, le choix et l'orientation des études (forum, soutien technique...)
- ✓ Besoin de réfléchir à la question des stages et des entreprises : Vexin terre d'accueil pour les stages de la 3ème à l'alternance. Il serait question de favoriser la rencontre et les besoins entre les écoles et les entreprises locales.

L'appauvrissement culturel a été souligné :

L'accès à la culture et aux loisirs serait facilité en développant les activités à destination des jeunes, afin de lutter contre le fléau des écrans tout en découvrant leur environnement.

Besoin de socialisation :

Être entre « pairs », besoin de se retrouver, même pour ne « rien faire », fait partie de leur socialisation. Sur les week-ends et vacances scolaires, les jeunes peuvent se sentir isolés sur leur village et souffrir de solitude.

Valoriser et mobiliser les jeunes sur la vie sociale et citoyenne :

- ✓ Les professionnels des structures d'animation mettent en avant la pénurie d'animateurs et la difficulté pour eux de recruter des agents, au risque de fermer des services. L'idée de mobiliser et inciter les jeunes du territoire à se former à ces métiers (BAFA) et être recruté sur la CCVVS pourrait être bénéfique, tant pour l'insertion des jeunes que pour le développement des services. La CCVVS avait déjà enclenché des aides financières pour soutenir les jeunes voulant passer leur BAFA ou BAFD.
- ✓ Le potentiel des jeunes, leur utilité, leur disponibilité en termes de temps, sont des atouts qui doivent être valorisés et mis au profit d'actions autour du bénévolat, babysitting, solidarité intergénérationnelle, Conseil Municipal de la Jeunesse, secourisme...

La santé des jeunes a été également abordée sur différents points :

- ✓ Prévention et éducation à la sexualité : L'absence d'un planning familial est problématique sur un territoire rural éloigné des centres de soins et d'information situés à Cergy.
- ✓ De plus en plus d'enfants et de jeunes présentant des troubles (dys...) sont observés et le manque de professionnels de santé pouvant les prendre en charge est souligné.
- ✓ Une fragilité au niveau de la santé mentale a été mentionnée, d'autant plus pour les adolescents qui connaissent également des difficultés familiales et souvent socio-économiques, d'où l'importance de développer des consultations et des prises en charges gratuites (type PAJE)
- ✓ Les jeunes ruraux ne sont pas épargnés par les addictions, que ce soit des addictions aux produits type cannabis ou des addictions comportementales (écran, réseaux sociaux, jeux vidéo)
- ✓ L'impact d'internet et des réseaux provoque une perte de discernement entre le vrai et le faux (l'influence des fake news...) et les éloigne de la réalité (ex : l'influence des youtubeurs qui gagnent de l'argent très facilement sur internet).

Opter pour de nouvelles formes de contacts et d'accompagnement des jeunes...

« Allez là où ils sont ». Par exemple : promeneur du net, connexion mobile. Les acteurs mettent en avant la nécessité de renouveler et d'adapter leurs approches sociales et leurs méthodes d'intervention. Le public des jeunes nécessite de la réactivité, de la proximité, de l'immédiateté... A contrario, les aspects « institutionnels, administratifs » les font fuir. Il est nécessaire de trouver des zones de contacts et de gagner leur confiance afin, dans un second temps, d'enclencher un accompagnement social.

Les Jeunes décrocheurs et les NEETS (ni emploi ni formation) sont présents sur le territoire mais difficilement mobilisables et identifiables par les services.

Le travail en réseau des partenaires, pour tous les sujets cités ci-dessus, est primordial et souligné par les acteurs. **Constituer des instances de veille et surveillance** du territoire pour identifier et échanger sur les problématiques observées par les partenaires (tel que le GIP organisé par le collègue Claude Monet).

Exemples :

- Mise en place des politiques d'insertion et d'orientation des jeunes en renforçant les liens entre les partenaires dans une approche globale, itinérance, repérage et zone de contact.
- Projet « connexion mobile » porté par l'association Pont Rû et la mission locale avec un bus qui sillonnerait les villages pour « accrocher » et remobiliser les jeunes

Renforcer les liens et les passerelles entre les structures d'accueil permettrait de suivre les enfants et les jeunes dans une logique de parcours (l'ALSH pourrait créer un lien pour les 11 ans avec les structures ados pour préparer la transition).

LES ENJEUX : ENFANCE / JEUNESSE

- **Maintenir et développer des équipements collectifs à destination des 6/17 ans.**
- **Développer l'offre de loisirs et de culture sur le secteur à destination de la jeunesse.**
- **Proposer de nouveaux services tels que la mise en place d'un point d'information et de ressources pour les jeunes afin de les orienter et informer sur les différents domaines.**
- **Développer la prévention et promouvoir l'éducation à la santé des jeunes**
- **Faciliter les déplacements des enfants et des jeunes sur la communauté de communes.**
- **Accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants.**
- **Accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle.**
- **Renforcer l'implication des jeunes dans la vie locale.**
- **Inscrire la politique jeunesse dans une approche globale et transversale (accès aux droits, prévention santé, actions culturelles, intergénérationnel...) en renforçant les liens avec les partenaires locaux (associations sportives et culturelles, les établissements scolaires, les institutions...)**

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DU TERRITOIRE

IMPLANTATION DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

DANS LE VAL D'OISE (1ER SEPTEMBRE 2021)



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

L'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité. Leur action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux besoins des familles et à leurs difficultés de vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Les structures d'animation de la vie sociale sont donc des lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives, ils soutiennent le développement de la participation des usagers habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Les enjeux de l'animation de la vie sociale sont donc :

- Favoriser la prise d'initiatives des habitants
- S'appuyer sur leurs connaissances, leurs savoir-faire, leurs énergies, leurs idées...
- Rendre les habitants acteurs sur leur territoire : consulter, impliquer, et co construire avec les habitants et/ou leur représentants

Le Groupe de partenaires réunis lors de l'atelier thématique "Animation de la vie sociale" a recensé les actions et projets existants et a mené une réflexion sur les besoins du territoire. Le recensement a permis de mettre en lumière la multitude d'acteurs, qui ont différents types d'organisation et qui contribuent réellement à cette dynamique territoriale. Parfois ancrés depuis de longues années ou à contrario venant de s'implanter, tous, au travers de leurs actions et engagements, animent les villages et participent au développement et à la qualité de vie en milieu rural.

Quels sont les acteurs qui favorisent le lien social sur le territoire de la CCVVS ?

Lors du groupe de travail, ont été cités :

- Les foyers ruraux (activités sportives, loisirs et culturelles)
- Le centre social Espace Marianne
- L'association La Source-Villarceaux
- Le comité des fêtes d'Omerville
- Les amis de Villarceaux
- Le PNR avec le dispositif "Les petits moments du Vexin"
- Le salon de thé « la récré des fées »
- L'association Genain live (concerts/théâtre)
- Le bois gourmand (consommer local)
- La ferme du mouton noir (consommer local)
- Le Moulin de Pont Rû
- Les P'tits curieux de Saint Clair

Plus de 120 associations sociales sportives et culturelles sont recensées sur la CCVVS. Un annuaire des associations est en cours d'élaboration.

Plusieurs projets de créations d'espaces de vie sociale semblent être « en gestation ». Des personnes « ressources » sont clairement identifiées dans certains villages comme étant des éléments fédérateurs qui animent localement certains villages.

La CTG apparait alors comme un outil qui va pouvoir coordonner et articuler cette multitude de projets.

Voici quelques exemples de structures existantes sur la CCVVS.

Association Moulin Pont Rû

D'une maison familiale à une chambre d'hôte ressourçante, le Moulin est un lieu de transformation ouvert depuis 2 ans. Aujourd'hui, c'est un tiers-lieu social et rural : des stages, des chantiers participatifs... L'association agit sur les questions écologiques, du lien social et de la transmission en apportant des réponses concrètes, accessibles et locales.

L'association les P'tits Curieux de Saint-Clair

L'association propose régulièrement des ateliers, conférences ou sorties familles à destination de ses adhérents. Elle propose des actions variées afin de répondre à l'ensemble des besoins des familles. Créée depuis plus de 12 ans, cette association a pour vocation de créer des liens entre les familles et renforcer les solidarités entre parents.

Les foyers ruraux

Les Foyers Ruraux contribuent à la vitalité du territoire rural, du purement festif « convivial » à la formation des individus, en passant par les loisirs, l'action culturelle ou citoyenne. La palette des actions menées par les foyers ruraux est très variée, avec souvent une prédominance des activités à caractère culturel et sportif. Autant d'activités qui participent tant au développement de l'individu, à l'échange entre les habitants, qu'à la qualité de vie au village et par conséquent au développement local.

Pour porter tous ces projets intergénérationnels, les foyers ruraux ont besoin que chacun s'investisse dans la vie locale, en fonction de ses disponibilités, pour que vivent les villages et ainsi favoriser les échanges, le partage et le "faire ensemble" des populations.

La fédération départementale des foyers ruraux implantée à Nucourt est un soutien technique et organisationnel pour ces structures. La FDFR impulse et porte des projets de développement local.

Sur la CCVVS, plus de onze foyers ruraux œuvrent à la dynamisation et l'animation des villages au travers d'activités aussi bien sportives que culturelles.

Ambleville	Culturelle	
Chaussy	Culturelle / Sportive	Danse, trail, rando, VTT, gym, tennis, futsal...
Chérence	Culturelle / Sportive	Tennis, billard, informatique
Génainville	Culturelle / Sportive	Gym, danse...
La Roche-Guyon	Culturelle / Sportive	Danse, tennis, judo, randonnée
Montreuil sur Epte	Culturelle / Sportive	
Omerville	Sportive	Gym douce, gym tonique
Saint Gervais	Culturelle	Activités diverses
Vétheuil	Sportive adultes	Gym abdos-fessiers, gym relaxation détente, yoga, pilates, Qi-Gong, Qi-Gong bâton, Taï Chi, karaté, tennis de table, danses latines
Vétheuil	Culturelle	Théâtre (collégiens, ados et adultes), solfège guitare (enfants et adultes), chorale (adultes), couture et arts du fil (ados et adultes), cours d'anglais (enfants)
Wy-dit-Joli-Village	Culturelle / Sportive	Gym, tennis, marche, jeu de cartes, conférences, trocs, brocantes...

Association La Source-Villarceaux

Agréée depuis janvier 2007 Espace de Vie Sociale Animation Locale. Elle est implantée sur la commune de Chaussy. Elle accueille un large public – enfants, parents et public scolaire – toute l’année et se définit par l’Art au service du social et de l’enfance. Les ateliers artistiques qui se déroulent tout au long de l’année sont co construits avec les partenaires du territoire pour servir le public. Les travaux des ateliers sont valorisés par des expositions, des représentations, des projections de films ou l’édition de livres.

Ces manifestations organisées in situ ou hors les murs dynamisent le territoire et permettent aux habitants d’accéder au monde de l’art et de la culture tout en renforçant le lien social.

La Source-Villarceaux se définit comme un lieu de rencontre et un outil de valorisation pour tous.

L’espace Marianne

Ce centre social créé en 2018 a pour vocation d’être un lieu créateur de liens sociaux et de solidarité. L’espace favorise « le vivre ensemble et le faire ensemble ». En effet, élus, habitants, associations et partenaires institutionnels peuvent créer et mettre en place des projets aussi bien dans le domaine du social, de l’éducation, du sanitaire, du culturel...

Cette structure à gestion municipale est à la fois un centre de ressources et de documentation et un lieu où tous les publics peuvent participer à des activités (sorties, ateliers, conférences...). De nombreuses permanences y sont tenues (écrivain public, pôle emploi, conciliateur de justice, Point accueil écoute jeunes, Cramif...).



ANALYSE DES DONNEES, DES OBSERVATIONS ET DES PROPOSITIONS DE L’ENSEMBLE DES PERSONNES RENCONTREES

L’ensemble des acteurs locaux consultés soulignent un nombre important d’initiatives et de projets. Les partenaires institutionnels affirment que **la CCVVS « bouillonne de projets » et qu’une véritable dynamique semble être enclenchée sur ce territoire en matière d’animation de la vie sociale locale**. Néanmoins, il semblerait que **des éléments et services soient encore insuffisants** et impacteraient le dynamisme et l’attractivité du territoire.

Les réponses apportées à la question « **Que manque-t-il au territoire pour être plus dynamique et attractif ?** » sont :

- Le réseau de transport, considéré comme un frein au développement des activités extra scolaires des enfants et des activités pour les habitants et comme un facteur d’isolement.

- Des lieux de loisirs tels qu'un cinéma ou un théâtre.
- Une visibilité à renforcer et un réseau plus efficient à construire au niveau des bibliothèques.
- Une mise en lumière au travers de davantage de communication pour valoriser et encourager des initiatives portées par des habitants (Ex : l'appel à projets « Les petits moments du Vexin » porté par le Parc Naturel Régional)
- Certains publics souffrent d'isolement (personnes âgées, jeunes parents, nouveaux arrivants...) et sont en manque de liens sociaux.

Quelles sont les difficultés rencontrées par les structures d'animation ?

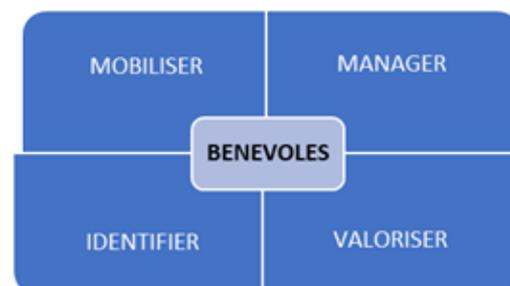
Cette question permet, en abordant les difficultés rencontrées, de percevoir des solutions d'action :

- La crise sanitaire a engendré une perte des adhérents et des bénévoles, une dynamique qui est retombée.
- Mais a contrario on observe une envie forte de se retrouver et de recréer des liens après les périodes de confinement.
- La question du bénévolat a été évoquée avec une difficulté d'accompagnement, à recruter des bénévoles et à les conserver
- Manque de temps du personnel mobilisé pour proposer un réel accueil (mise en confiance, écoute...)
- Difficultés à s'inscrire dans le temps à cause d'enjeux politiques (calendrier législatif, soutien politique...)
- Constat d'une rotation de la population
- Mobiliser les habitants tout en prenant en compte leur envie d'être au calme
- Constat d'une nécessité de structurer l'animation de la vie sociale sur le territoire.

LES ENJEUX : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

✓ Construire en s'appuyant sur les ressources et les potentialités locales

- **Développer le bénévolat : Rendre les habitants acteurs de leur territoire**



Les associations mentionnent toute la difficulté de mobiliser des habitants et maintenir dans le temps leur engagement. Des actions de sensibilisation et d'incitation (telles que des sensibilisations auprès des élus et conseils municipaux, mécénat de compétences de grandes entreprises, prêt de salles, matériel, des formations...) à destination des habitants et des dirigeants associatifs pourraient se mettre en place.

Le bénévolat peut être un facteur d'inclusion pour le bénévole lui-même. Il est donc important de viser certains publics qui pourront en tirer des avantages dans leur parcours de vie : les personnes sans activité professionnelle, les jeunes, les retraités ou les nouveaux arrivants sont les publics ciblés.

- **Apporter un soutien technique et méthodologique aux porteurs de projets** : Des institutions et structures qui peuvent soutenir et accompagner les projets. Ce besoin d'un accompagnement méthodologique peut être mis en place par différents organismes (CAF/Fédération des foyers ruraux/ CSA 95 / MSA).

- **S'appuyer et accompagner les initiatives enclenchées sur le territoire**

Un vivier d'une centaine d'associations aussi bien sociales, sportives que culturelles, est implanté sur le territoire. Les associations connaissent les habitants et leurs besoins. Un manque de connaissances et d'échanges entre les associations est clairement constaté.

- Créer du lien et des échanges entre les associations
- Favoriser la mutualisation des moyens et optimiser les ressources
- Apporter davantage de cohérence, de coordination et de communication

- **Réfléchir au rayonnement des projets d'animation**

- Articuler les projets communaux qui pourraient s'intégrer dans un territoire plus étendu
- Réfléchir au rayonnement et la transplantation d'actions déjà existantes (partage d'expériences)
- Communiquer et valoriser les actions

✓ **Construire en favorisant la mixité et la cohésion sociale**

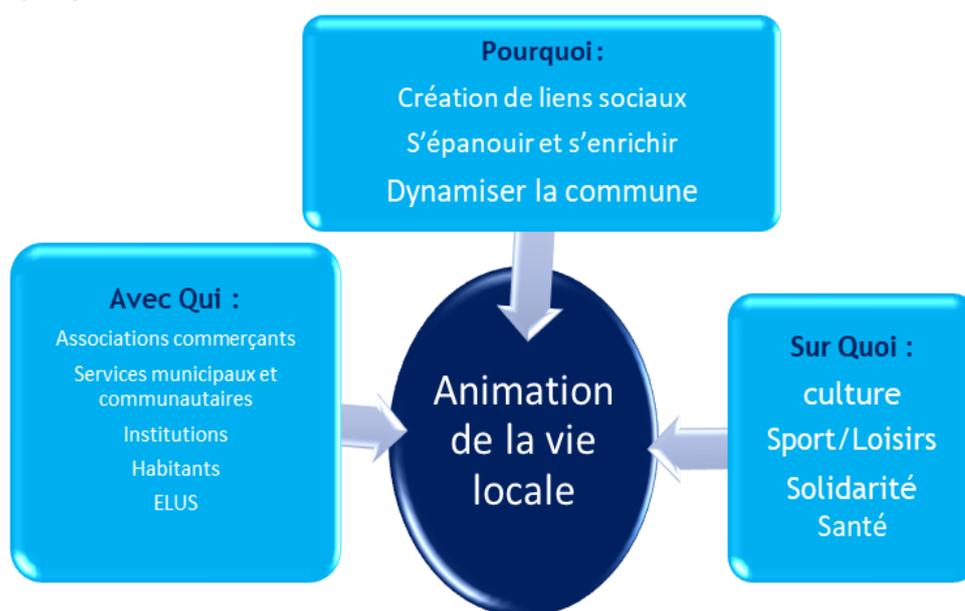
- **Favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants**

Rares sont les lieux au sein desquels les habitants peuvent se rencontrer, créer les liens et mener des projets. La création d'Espaces de vie sociale, de centres sociaux ou de Tiers lieux sont des pistes.

- **Favoriser l'intégration de certains publics en situation d'isolement**

Des problèmes d'intégration de certaines franges de la population ont clairement été identifiés. Des néo ruraux venant de quitter les zones urbaines éprouvent des difficultés à s'adapter et s'intégrer dans cette zone rurale. L'augmentation de la part de logements sociaux a permis l'installation de nouvelles populations. Mais là encore, des clivages et des idées préconçues rendent difficile la création de liens sociaux entre ces habitants. Ainsi, les différences d'âge, de religion, d'origine culturelle, de mode de vie, ainsi que le handicap, sont des facteurs freinant clairement le « vivre ensemble sur le territoire. »

✓ **Faciliter l'accès à une offre d'animation globale pour l'ensemble des habitants**



- **Faciliter l'accès à la culture et aux loisirs pour tous les habitants :**

Les difficultés financières et les problématiques de transports sont des freins pour accéder aux activités culturelles et de loisirs.

- **Promouvoir l'offre socio culturelle en valorisant les initiatives locales**

- Un manque de communication est constaté sur le territoire. La circulation des informations entre les associations et envers les habitants semble insuffisante. Il faudrait centraliser et diffuser l'offre culturelle et sportive
- Gestion et mise à disposition des salles communales pour permettre aux associations de développer leurs actions
- Organiser des transports ou covoiturage pour accéder aux activités
- Valoriser les artistes et artisans du territoire en accueillant et organisant des expositions et des salons, des festivals
- Créer un réseau de bibliothèque (REVO-DOC)

- **Améliorer la qualité de vie des habitants et des familles**

La précarisation, l'organisation de la vie quotidienne, l'isolement... nuisent à la qualité de vie des habitants. Des actions de solidarité menées par les associations peuvent compléter le travail des institutions. Ex : écrivain public, organisation de bourses aux jouets, vêtements...

ACCES AUX DROITS

DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION

Niveau de vie médian par UC en 2017 : 21 870 euros (< médiane régionale)

	Commune	EPCI	Département	Île-de-France
Taux de chômage	13,3 %	10,9 %	13,2 %	12,4 %
Taux de pauvreté	10,0 %	7,7 %	16,6 %	15,3 %
Part de la population immigrée (au sens de l'insee)	8,8 %	6,3 %	19,6 %	19,5 %

Sources: Insee, RP 2017, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal FiLoSoFi 2017

Sur la situation économique des ménages, la CCVVS bénéficie de statistiques plus favorables que le reste du département et de la région. Le taux de chômage est de 10,9% contre 13,2% pour le Val d'Oise. Le taux de pauvreté n'excède pas les 7,7% contre 16,6% sur le département.

Pôle emploi recense à ce jour 1172 demandeurs d'emploi, 321 bénéficiaires de l'ASS et/ou du RSA ; 230 qui n'ont pas le permis B ; 65 qui n'ont pas validé d'adresse courriel. D'autre part, la part de la population immigrée n'est que de 8,8% contre presque 20% sur le département.

② Socio-économique	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE _	VAL D OISE
Données Insee		
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	31 107 €	27 465 €
Données Caf		
Revenu moyen des allocataires	2 355 €	2 041 €
Revenu médian des allocataires	1 859 €	1 401 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-21,1%	-31,4%
Part d'allocataires à bas revenus	23,2%	32,8%
Part d'allocataires au Rsa	8,3%	13,9%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	28,9%	28,4%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfant	84,7%	68,1%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	85,8%	80,0%

Le revenu fiscal de référence atteint les 31 107 euros contre 27 465 euros pour le Val d'Oise. Pour ce qui concerne les allocataires de la CAF, le revenu médian est de 1859 euros contre 1401 euros pour le Val d'Oise. La part des allocataires à bas revenus est de 23,2% sur l'EPCI contre 32,8% sur le département. La part des allocataires est également inférieure de 5 points.

Il est important de souligner le taux d'activité féminine parmi les couples allocataires. Plus de 84% des femmes travaillent contre 68% sur le Val d'Oise. Même si la différence est moindre, 5 points d'écart s'observent sur le taux d'activité des femmes mères monoparentales.

La CAF ne couvre que 45,9% de la population contre 57,7% à l'échelle départementale. Bien qu'en 4 ans, le nombre d'allocataires a augmenté de 14.5%, il reste en deçà de la

progression départementale qui est de 21%. L'EPCI abrite 2 722 allocataires, soit 7 645 personnes couvertes.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2019

	2019
Nombre de ménages fiscaux	6 535
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	16 064
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 460
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	68,1

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) en géographie au 01/01/2021.

En termes d'imposition, 68,1% des ménages sont imposables contre 66% pour le Val d'Oise.

EMP T5 - Emploi et activité

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	5 228	4 760	4 189
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	7 449	7 561	7 458
Indicateur de concentration d'emploi	70,2	62,9	56,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	62,3	63,7	62,2

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Si la situation socio-économique des ménages est favorable et le niveau d'activité important, le tableau ci-dessus relève cependant une baisse du nombre d'emplois sur le territoire, qui est passé de 4760 en 2013 contre 4189 en 2019.

Si cela n'impacte pas le taux d'activité, cela induit cependant que les habitants travaillent de plus en plus hors de leur zone d'habitation avec un impact sur les déplacements et les transports pendulaires.

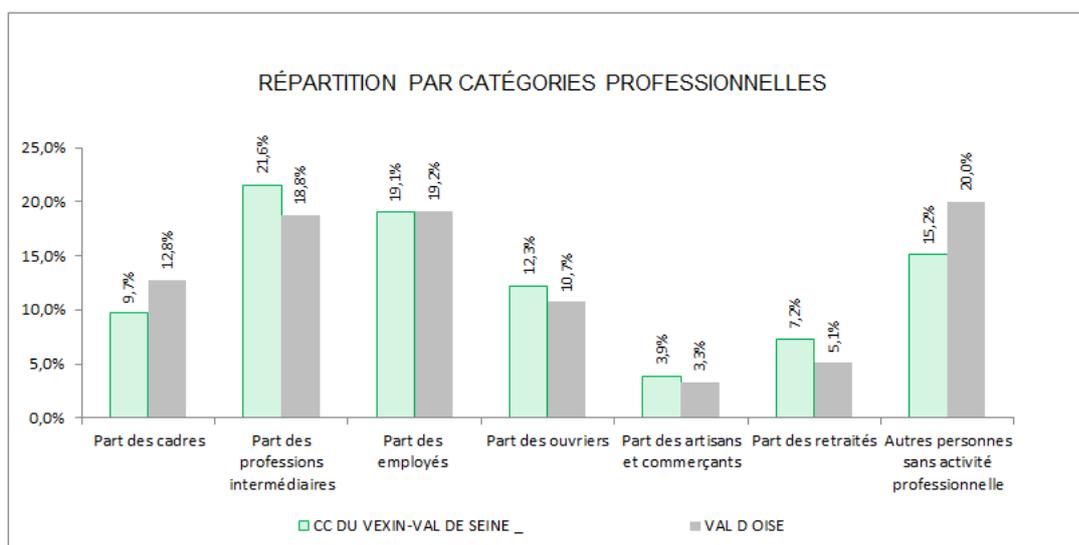
① Socio-économique - Insee - population active 15-64 ans 2017 (géographie au 01/01/2020)	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE _	VAL D OISE
Taux d'activité des 15-24 ans	47,7%	39,5%
Dont actifs ayant un emploi	73,1%	72,3%
Taux de chômage des 15-24 ans	26,8%	27,7%
Taux d'activité des 25-64 ans	84,2%	83,6%
Dont actifs ayant un emploi	90,6%	88,2%
Taux de chômage des 25-64 ans	9,4%	11,8%
Part des cadres parmi la population active	9,7%	12,8%
Part des professions intermédiaires parmi la population active	21,6%	18,8%
Part des employés parmi la population active	19,1%	19,2%
Part des ouvriers parmi la population active	12,3%	10,7%
Part des artisans et commerçants parmi la population active	3,9%	3,3%
Part des retraités parmi la population active	7,2%	5,1%
Autres personnes sans activité professionnelle parmi la population active	15,2%	20,0%
② Public allocataire de la Caf - 2019	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE _	VAL D OISE
Bénéficiaires du Rsa	225	34 910
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	420	72 778
Bénéficiaires du Rsa majoré	35	4 227
Part des familles bénéficiaires du Rsa	7,2%	12,7%
Bénéficiaires de la prime d'activité	786	71 415
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	1 500	159 538
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	51	4 447
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	18,1%	21,6%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	14,5%	21,9%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	42,3%	54,2%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	16	1 784
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	5,1%	6,6%
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social		

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

Selon les données de l'Insee, le taux d'activité des 15-24 ans est supérieur de 8 points à celui du département. Pour cette catégorie, le taux de chômage est légèrement inférieur que sur le département. Cependant, les partenaires sociaux ont relevé un nombre important de jeunes que l'on nomme les EETS, les invisibles qui ne sont inscrits dans aucun parcours scolaire ou d'insertion.

Concernant les 25-64 ans, ils ont un taux d'activité proche de celui du Val-d'Oise. Cependant, leur taux de chômage est moins élevé de 2 points.

Par ailleurs, l'observation des catégories socio-professionnelles conforte les résultats des données de cadrage concernant la qualité des revenus des habitants de la communauté de communes. En effet, les professions intermédiaires, les ouvriers et les artisans commerçants sont plus représentés dans le territoire de la CCVVS que dans celui du Val d'Oise. A l'inverse, les personnes sans activités professionnelles sont moins nombreuses.



La part des retraités est également supérieure sur ce secteur du fait d'un nombre important de personnes âgées de plus de 65 ans. Elles représentent 16,5% des habitants.

Nombre de personnes âgées selon la tranche d'âge, en 2017

Age	Commune	EPCI / EPT	Département	Île-de-France
65-74 ans	538	1 635	90 355	956 617
75-84 ans	148	455	26 329	300 227
85 ans et +	247	788	46 270	528 325

Source : Insee, RP 2017

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) bénéficie à 7,2 % des familles allocataires, soit 5 points de moins qu'à l'échelle départementale. Ce constat se vérifie aussi au niveau des bénéficiaires de la Prime d'activité dont la part est moins importante que dans l'ensemble du Val-d'Oise. De même, la part des familles allocataires dépendant de la Caf à 50% reste nettement inférieure à celle de l'échelon départemental avec un écart de 7,4 points.

L'ensemble de ces données montre une réalité socio-économique plutôt favorable sur ce territoire, mais avec une grande disparité selon les communes.

La situation socio-économique des familles se dégrade...

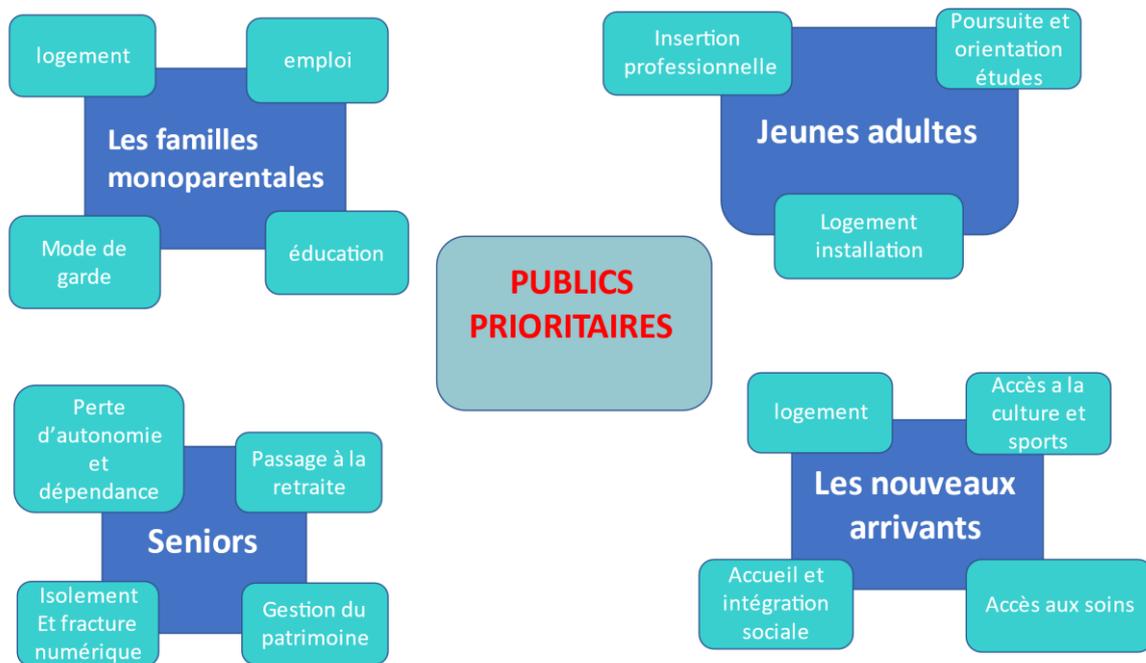
TERRITOIRES	CC DU VEXIN-VAL DE SEINE				VAL D'OISE			
	Années	2017	2018	2019	Evolution moyenne sur 3 ans	2019	Evolution moyenne sur 3 ans	
Enfants CAF & MSA < 3 ans	496	473	488	-0,8%	▬	53 790	-1,0%	▬
Enfants CAF & MSA < 3 ans avec RSA ou AAH	66	73	111	+29,7%	↗	15 667	+11,1%	↗
Enfants CAF & MSA < 3 ans sous le seuil des bas revenus	68	87	93	+16,9%	↗	16 418	+0,3%	▬
% des enfants CAF & MSA < 3 ans sous le seuil des bas revenus	13,7%	18,4%	19,1%	+2,7	↗	30,5%	+0,4	▬
% des premières naissances Caf & Msa < 1 an	40,5%	33,8%	32,0%	-4,3	↘	33,6%	-0,7	▬
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	460	441	448	-1,3%	▬	48 426	-1,1%	▬
Dont monoparents	58	61	69	+9,1%	↗	8 239	+1,1%	▬
Dont % de monoparents	12,6%	13,8%	15,4%	+1,4	↗	17,0%	+0,4	▬
Dont tous les parents Caf travaillent	283	267	275	-1,4	▬	23 154	-0,7%	▬
Dont % des parents Caf qui travaillent	61,5%	60,5%	61,4%	-0,1	▬	47,8%	+0,2	▬

Il est important de souligner que les chiffres émanant de la CAF révèlent une forte augmentation (+30%) du nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant dans un foyer bénéficiant de minima sociaux. Cette paupérisation se retrouve également sur le nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans vivant sous le seuil des bas revenus.

Si les données relèvent une situation socio-économique plus aisée des familles de la CCVVS que celui du reste du département, il est important d'observer une évolution significative sur le territoire avec une tendance à la fragilisation économique qui s'installe depuis plusieurs années.

Publics prioritaires

Durant ce diagnostic avec l'ensemble des partenaires, nous avons pu identifier les publics les plus vulnérables et y associer les problématiques récurrentes.



Les Jeunes adultes :

Une des problématiques importantes sur le territoire est celui des « NEET ». Il s'agit des jeunes de 15 à 24 ans extérieurs à l'enseignement, à l'emploi ou à la formation. Ces jeunes nécessitent un accompagnement particulier pour réintégrer le système éducatif ou la sphère de l'emploi.

Il faut pour cela mettre en place des actions pour mieux appréhender la jeunesse en organisant des manifestations ludiques en direction des jeunes : animation de forums, création d'événements, ce qui permettra peut-être de réduire le taux d'absentéisme aux rendez-vous.

Le dispositif initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) est un levier financier mis en place par l'Union européenne sur le fond social Européen (FSE). Il s'articule autour de 3 objectifs :

- Le repérage
- L'accompagnement personnalisé
- L'aide à l'insertion professionnelle

Quelques constats sur le territoire : les jeunes du territoire ont tendance à s'orienter vers des études courtes et professionnelles. Il n'y a pas de lycée sur le secteur et le plus proche se trouve sur la commune de Cergy. Les parents ne sont pas suffisamment impliqués dans l'orientation des études de leur enfant, notamment en fin de 3^{ème}. Le départ du foyer des parents et l'installation du jeune coïncide avec des besoins d'accompagnement pour bien commencer sa vie d'adulte autonome (démarches administratives, gestion du budget...)

Les familles monoparentales :

Seules et activité... Difficultés pour ces familles de concilier leur vie familiale et professionnelle. Les parents de famille monoparentale, en particulier les mères, apparaissent

particulièrement désavantagés sur le marché du travail, cumulant un plus fort taux de chômage et un plus fort taux d'inactivité que les autres parents, une plus grande exposition aux formes particulières d'emploi (temps partiel, CDD, emplois aidés) ainsi que de plus faibles rémunérations en moyenne. Les familles monoparentales sont les premières victimes de la pauvreté en France. Les différentes études de l'INSEE concernant la monoparentalité mettent également en évidence les écarts entre les familles monoparentales et les autres. Quand 95% des couples avec enfants disposent d'un véhicule, seules 72 % des familles monoparentales en possèdent un. La problématique du moyen de transport pour se rendre au travail se pose donc plus fortement pour les mono-parents.

Ainsi, l'accès à l'emploi des familles monoparentales sur la communauté de communes n'est pas facilité du fait de sa cartographie et de l'éloignement géographique des lieux d'accessibilité aux transports en commun, de la faible fréquence des transports, notamment pour se rendre au siège des institutions comme Pôle Emploi...

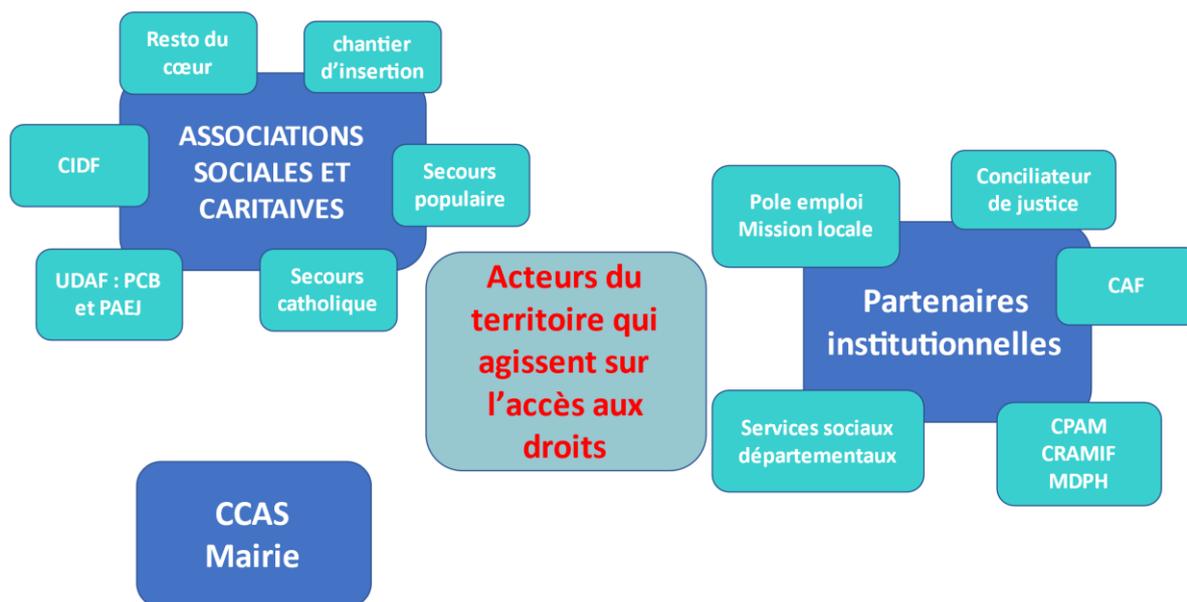
A l'emploi, s'ajoute la difficulté à trouver **un mode de garde adapté aux ressources modestes** de ces familles. La réponse des structures collectives n'est pas suffisante et le coût pour l'emploi d'une assistante maternelle, à défaut d'information, peut souvent apparaître comme trop élevé.

Séparation et problèmes de relogement

La rupture conjugale est aussi une cause de la précarisation de ces foyers monoparentaux. Le passage d'une vie de couple à deux revenus à un seul revenu engendre une chute du niveau de vie avec quelquefois un basculement dans les minima sociaux. Ces familles, dans le cadre d'une séparation, à défaut d'une **offre de petits logements** sur le territoire plus adaptée à leur nouvelle composition familiale, restent souvent dans des logements inadaptés avec des charges trop élevées. Ces situations peuvent générer des situations d'impayé et de **surendettement** déstabilisantes, nécessitant un accompagnement soutenu.

Soutien à la parentalité et médiation familiale : la séparation est aussi un événement bouleversant pour les familles. Outre les difficultés financières, la séparation peut entraîner des conflits, des troubles psychologiques et de l'isolement. Il demeure donc important de pouvoir aller chercher de l'aide, si besoin, pour bien traverser cette épreuve et de **rendre plus visible sur le territoire les actions de soutien à la parentalité, les services de médiation familiales, etc.**

Sur le secteur de nombreux acteurs interviennent :



Si ces institutions ont pour la plupart leur siège situé sur la Communauté d'agglomération de Cergy, il est important de souligner que certaines permanences sont organisées sur Magny en Vexin ou proposent des visites à domicile :

- Le **Territoire d'intervention Sociale et Médico-sociale** intervient sur le territoire et propose des permanences et visites à domicile par les assistantes sociales de secteur et une Conseillère en Economie Sociale et Familiale. Des consultations PMI sont également proposées.
- La **Mutualité Sociale Agricole (MSA)** : les assistantes sociales de la MSA interviennent à domicile sur le territoire pour accompagner les personnes en difficulté.
- Les **CCAS** de certaines communes du territoire proposent des aides financières ponctuelles. De manière générale, les élus et les agents communaux sont vigilants à la situation des administrés et viennent en aide aux personnes qui rencontrent des difficultés ponctuelles.
- Les permanences des **travailleurs sociaux de la CAF** qui accueillent les familles allocataires rencontrant des changements dans leur situation familiale (décès, naissance, séparation...)
- La **CRAMIF**, accompagnement des salariés en cas de maladie ou perte d'autonomie et soutien aux aidants familiaux.
- Le **Pôle Emploi** accompagne les personnes à la recherche d'un emploi et tient une permanence sur l'Espace Marianne une fois par mois.
- Le **conciliateur de justice** : il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.
- Le **CIDFF** : une assistante sociale est présente les mardis à la gendarmerie de Magny-en-Vexin pour aider les femmes victimes de violences conjugales.

- **L'UDAF** : Tous les lundis à l'Espace Marianne, un conseiller du Point Conseil Budget propose des conseils et un accompagnement pour aider les habitants dans la gestion de leur budget.

Au niveau associatif, plusieurs associations œuvrent sur le territoire, en matière d'insertion, d'aides alimentaires, de boutiques vestimentaires et accompagnement social :

- Association intermédiaire Vie Vexin Insertion Emploi
- Chantier d'insertion La Roche Guyon ACR
- Secours Catholique Caritas
- Secours Populaire
- Restos du cœur
- Association Pont de ru

Les partenaires ont relevé des problématiques prédominantes sur lesquelles une attention et une vigilance doivent être portées.



Dans son parcours, l'habitant va être confronté à des ruptures et des changements qui vont fragiliser sa situation économique sociale et familiale. C'est sur ces périodes que des accompagnements spécifiques doivent être menés :

- Divorce, séparation
- Deuil, décès
- Perte d'emploi
- Perte d'autonomie (placement)

Les partenaires ont identifié plusieurs freins

La mobilité, une problématique récurrente :

Les demandeurs d'emploi sur le territoire sont particulièrement mobiles mais, pour les personnes bénéficiaires de RSA et les jeunes, le problème de mobilité est l'un des freins les plus importants à leur insertion professionnelle. L'absence de transport en commun en journée à différents horaires est une réelle contrainte. L'éloignement de certains villages crée

des situations d'isolement qui génèrent un handicap supplémentaire pour l'accès aux droits, aux aides caritatives et pour les démarches de recherche d'emploi. Ces services sont essentiellement concentrés sur la commune de Magny en Vexin.

La dématérialisation des démarches pour accéder aux droits est une source de difficulté très importante pour la population, voire insurmontable pour les personnes les plus vulnérables : les personnes âgées qui ne sont pas familiarisées avec le numérique, les personnes qui n'ont pas accès à une messagerie... Le développement de la dématérialisation nécessite le maintien d'un accompagnement humain pour les populations les plus fragiles.

LES ENJEUX : ACCES AUX DROITS

On constate des formes de précarité sur le territoire, mais cette pauvreté reste relativement discrète et moins flagrante qu'au niveau départemental. Des facteurs de précarisation peuvent accentuer le phénomène de nonaccès aux droits et de fragilisation des populations, mais ne sont pas forcément visibles, ni quantifiables. Des publics (personnes âgées et/ou handicapées, femmes et jeunes) sont plus vulnérables que d'autres.

D'où la nécessité de garder une certaine vigilance et une veille sur le territoire pour éviter les phénomènes d'exclusion et de précarisation dus à un éloignement d'un certain nombre de structures en termes d'accès aux droits, situées hors de la CCVVS ou concentrées sur la commune de Magny en Vexin.

⇒ **Accompagner les mobilités, améliorer l'accès aux droits, l'accès aux démarches dématérialisées, développer l'itinérance, organiser et gérer l'information et en faciliter l'accès en proximité.**

Des solidarités naturelles existent, mais mériteraient d'être renforcées, avec un risque d'isolement social pour les personnes les plus vulnérables.

⇒ **Soutenir des actions d'insertion sociale et professionnelle en lien avec des acteurs à proximité, soutenir ou impulser les réseaux de solidarité.**

L'objectif est d'avoir des travailleurs sociaux qui assurent des permanences et qui se déplacent sur l'ensemble du territoire avec un niveau de coordination satisfaisant entre eux et une coordination à renforcer avec les autres acteurs du territoire.

⇒ **Animer le travail en réseau des partenaires, développer des synergies, des complémentarités, et faire émerger de nouveaux projets en réponse aux besoins des populations**

⇒ **Accompagner les familles dans les périodes de rupture (deuil, séparation) ou de changements (arrivée d'un enfant)**